



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 1er JUIN 2015**

**Aujourd'hui, lundi premier juin deux mille quinze, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Maire.**

**Etaient présents** : M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. SIMON Michel, M. MUNTE Serge, M. BOUILLAGUET Vincent, M. COLIN Henri, Mme FAUBERT Françoise, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, Mme BONNET Catherine, M. COUPY Daniel, M. TULET André, Mme LAGARDE Geneviève, Mme BESSOU Evelyne, Mme LASFARGUES Geneviève, Mme CHANUT-STOEFFLER Sylvie, Mme LENEVEU Hélène, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. GUIRAL Lionel, Mme CHABERT Fabienne, M. ROUET Thibaut, M. HUREAUX Roland, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, Mme SOLER Stéphanie, Mme EYMES Isabelle.

**Etaient excusés** : Mme LOOCK Martine (**procuration** donnée à Mme MUNTE), Mme MARTY Lucienne (**procuration** donnée à M. TULET) ; M. DELPECH Bernard (retard arrivé à 20h35), M. TESTA Francesco (retard arrivé à 19h15), Mme HAUDRY-ZUILI Sabine (retard arrivée à 19h40) ; M. SINDOU Géraud (retard arrivé à 19h15) ; Mme BOUIX Catherine (retard arrivée à 19h15), M. SENNAC Pierre-Louis (**procuration** donnée à M. COLIN), M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick (retard arrivée à 19h10).

**Présents : 25                      Excusés : 10                      Procuration(s) : 3**

**Secrétaire de séance : Thibault ROUET**

**PROJETS MODIFIES SUR TABLE :**

**Point 8** : Coût du partenariat Loisirs Accueil Jeunes : ci-joint vous trouverez le tableau mis à jour qui annule et remplace le précédent

**Point 24** : Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement : ci-joint annexe supplémentaire

**PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR :**

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 septembre 2014**

**→ Arrivée de Mme LEQUENTREC à 19h10.**

**Présents : 26                      Excusés : 9                      Procuration(s) : 3**

## **Allocution de Monsieur le Maire Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE :**

Notre Conseil a toujours été sensible aux enjeux de dessertes ferroviaires en gare de Cahors. Récemment nous avons collectivement et unanimement voté en faveur d'une motion dénonçant les perspectives de dégradation des dessertes et services ferroviaires.

Chacun des élus, des syndicats de cheminots, des usagers a, à sa mesure et à sa place, défendu la gare de Cahors pour ce qu'elle offre de faculté de déplacements et de mobilité pour les actifs, les retraités, les salariés ou les entrepreneurs de notre territoire et ceux qui souhaitent le rejoindre. J'ai pour ma part adressé un courrier en guise de contribution au Ministre Alain VIDALIES et été en contact à de nombreuses reprises avec Dominique ORLIAC.

Ainsi, le collectif Cahors Gare Vivante, l'association Urgence Ligne POLT, les parlementaires et élus lotois ont tous contribué à la prise de conscience de l'enjeu d'une telle desserte pour notre territoire.

Chacun a ainsi contribué à sensibiliser les autorités autant que l'opinion des conséquences d'une remise en cause annoncée des dessertes en gare de Cahors. La perspective d'un terminus des trains « grandes lignes » en gare de Brive était de ce point de vue autant inacceptable que symbolique.

Aujourd'hui, quelles que soient les précautions à prendre et la vigilance à maintenir, j'ai plutôt envie ce soir de regarder le verre à moitié plein.

En effet, les conclusions du rapport DURON remis au Ministre des Transports Alain VIDALIES au sujet des Trains d'Equilibre du Territoire (TET), confortent le rôle de radiale structurante de la ligne POLT.

La commission estime ainsi pour quatre lignes TET, que les enjeux propres à chaque territoire concerné justifient de maintenir une desserte TET directe de bout en bout depuis Paris. La Ligne Paris-Limoges-Toulouse est de celles-là. ; la commission prenant en compte et exprimant précisément les besoins de dessertes de notre département. La commission plaide de surcroît, en faveur d'un renouvellement du matériel roulant et prône pour des investissements en faveur des infrastructures TET.

Elle fait même un cas particulier de la ligne POLT en invitant à une attention particulière compte tenu de la longueur de la ligne, des temps de parcours actuels et des potentialités d'amélioration. Elle préconise en priorité un effort de régénération de la ligne aux alentours de 1,5 milliard d'euros.

Le rapport propose cependant d'adapter les niveaux de dessertes aux réalités de la fréquentation.

Si une augmentation est préconisée entre Paris et Limoges, elle l'adapte à 3 allers-retours par jour jusqu'à Toulouse au lieu de 4 aujourd'hui, tenant compte des réalités de la fréquentation de la ligne entre Brive et Toulouse, qui représente en l'occurrence 14 % du total des voyages effectués sur la ligne POLT.

Ce n'est à ce stade qu'un rapport qui sera transmis au Ministre et nul ne doute qu'il doit s'en inspirer bien évidemment, mais il a intrinsèquement en lui des conclusions qui me paraissent plus avantageuses en tout cas que les rumeurs nombreuses qui circulent de manière insistante sur cette ligne. Il n'en reste pas moins que le combat et la mobilisation continuent et qu'il faut toujours sur ce dossier être le plus mobilisé possible avec comme objectif de pouvoir préserver ces dessertes à la fois sur Paris et aussi demain sur Toulouse, la

mobilisation continuera bien sûr aussi sur les trains régionaux puisque ce sont des dessertes qui sont aussi importantes.

La vigilance reste donc de mise mais les conclusions de ce rapport demeurent bien plus avantageuses que les rumeurs persistantes auxquelles nous avons été confrontés.

**Geneviève LASFARGUES :**

Je souhaite parler au nom du PRG mais aussi au nom de tout le monde ici présent concernant la Ligne POLT car la préservation des arrêts et le combat pour moderniser et renforcer les infrastructures est une cause commune à nous tous...

Depuis plusieurs années, il y a une énorme mobilisation collective des élus, des associations et des usagers pour défendre la ligne POLT qui a le rôle de radiale transversale.

Le PRG en fait partie et Dominique ORLIAC Députée du LOT, défend depuis de nombreuses années ce dossier Lotois sans relâche, ainsi que les autres parlementaires bien sûr. Notre Président de Région Martin MALVY et tous les Conseillers Régionaux continuent de se battre pour sauvegarder les arrêts mais aussi pour renouveler le matériel.

Dans le rapport DURON, la ligne POLT, 3ème radiale ferroviaire nationale de 712 Kms, sort renforcée et sa modernisation est priorisée pour les investissements avec des engagements tant dans l'infrastructure que dans le renouvellement du matériel roulant.

La crainte de l'origine d'un terminus à Brive des trains Paris- Limoges-Brive-Souillac-Gourdon-Cahors-Montauban-Toulouse n'existe plus !

Concernant Cahors, le train de 6h41 au départ de Cahors est perdu ainsi que le retour du soir.

Toutefois, la plupart des horaires seraient préservés et s'il est proposé de supprimer un aller-retour (AR) de Brive à Toulouse, deux allers-retours seraient rajoutés de Limoges à Paris.

Cela représenterait un investissement d'environ 1,5 milliard d'euros selon les dernières estimations.

Dans son récent communiqué, l'Association Urgence Ligne POLT précisait : « Nous souhaitons désormais l'élaboration d'un schéma directeur de la ligne POLT avec la désignation d'un comité de pilotage ouvert aux associations d'usagers, aux élus et collectivités, aux syndicats qui, aux côtés de l'Etat et de la SNCF auront à travailler sur un programme de modernisation de la ligne et à sa mise en œuvre ». (Communiqué en ligne sur le site de l'association urgence ligne POLT).

C'est l'Etat qui décidera du calendrier et de suivre les préconisations du rapport Duron : il faut donc rester vigilants et surtout TRÈS MOBILISÉS !

**→ Arrivée de Mme BOUIX, M. TESTA et de M. SINDOU à 19h15.**

**Présents : 29**

**Excusés : 6**

**Procuration(s) : 3**

**Roland HUREAUX :**

Puisqu'on nous en a donné l'occasion, Monsieur Le Maire, je voudrais rappeler ce que j'ai eu l'occasion d'exprimer. C'est que la décision de laisser dépérir à long terme la ligne dite POLT a été prise quand les socialistes étaient au pouvoir, il y a longtemps, en 1990. Ainsi je ne parle pas en historien, je parle en témoin direct puisque je me trouvais dans les bureaux de la DATAR à ce moment- là. Si l'objectif final est de faire une ligne Cahors Montauban Bordeaux Paris, l'objectif final de faire passer tous les gens qui iront de Cahors à Paris par Bordeaux n'est pas atteint, notamment en raison des difficultés qui ralentissent la construction du TGV entre Poitiers et Bordeaux. Mais il ne faut pas se faire d'illusions, personne jusqu'à ce jour n'a remis en cause ce schéma, et le rapport auquel vous faites allusion et dont j'ai eu connaissance dans la Presse témoigne il faut bien le dire, d'un certain

désintérêt pour l'aménagement du territoire et pour tout ce qui est lignes locales, pourtant bien nécessaires.

Alors je voudrais, je ne prends pas la parole seulement pour critiquer, dire que ce genre d'orientations à très long terme est j'en suis conscient très très difficile à changer. Mais vous avez une chance, c'est que le Président de la République est un ancien maire et un ancien élu de cette ligne. Alors ma suggestion est que les élus principaux concernés qui se trouvent entre Orléans et Toulouse montent à l'assaut de l'Élysée pour dire ce qu'il en est, dire combien il est absurde de sacrifier l'axe central, l'axe médian de la France et demander au Chef de l'État qui connaît bien le terrain et le sujet, de voir s'il ne pourrait pas user de son poids pour revoir ce schéma qui aujourd'hui date déjà de 25 ans.

**Isabelle EYMES :**

Oui très rapidement parce que beaucoup de choses ont été dites. Effectivement, cette commission n'a qu'un avis consultatif, il faudra donc attendre la décision du gouvernement. Ensuite je pondère un petit peu même si je suis satisfaite de la tournure que les choses ont prises, je pondère un peu l'enthousiasme ambiant parce que quand même, ce qui est mis en avant, c'est toujours la baisse des charges au niveau de la SNCF. Qui dit baisse des charges dit suppression des dessertes ferroviaires. Tu viens de le dire, le TEOZ du matin est perdu, on a aussi un danger qui plane sur l'occitan le train de nuit vers 2017, donc tu me dis qu'il serait également supprimé mais ce qui ferait au bout du compte pas grand-chose en terme de dessertes et la SNCF dit certes qu'elle garde la ligne mais qu'elle la décharge. Mais nous savons très bien que quand une ligne est déchargée de ses dessertes elle n'est plus rentable, donc on tarit un petit peu la source et après on la ferme plus facilement. Ce que je voudrais dire c'est que quand même le maintien de la ligne POLT n'évacue pas le danger du déclassement de la gare de Cahors en gare TER. Donc, ça reste encore un point d'interrogation et pour le moment rien n'est décidé à ce moment- là sachant que la SNCF de son côté, d'après les informations que nous avons par les représentants du personnel des cheminots, a l'air bien décidée à déclasser cette ligne en TER et donc à ce qu'elle soit transférée à la Région. Alors après trains, bus, la question se posera toujours.

**Monsieur Le Maire :**

J'ai parlé tout à l'heure de verre à moitié plein, on ne peut donc pas dire que je fasse preuve d'un enthousiasme exagéré. J'ai simplement considéré que par rapport aux rumeurs que l'on a pu entendre, la ligne POLT sort confortée de ce rapport, ainsi que la gare de Cahors. Je pense qu'il faut rester vigilant tout en ne jouant pas à se faire peur car sur ces dossiers qui sont très importants, très sensibles, et qui sont aussi des éléments d'attractivité pour notre territoire, il faut à mon avis faire attention à utiliser le ton juste lorsque l'on s'exprime sur ces questions qui constituent un enjeu stratégique.

**Décisions du Maire, prises dans le cadre de la délégation générale donnée par le Conseil municipal**

**Monsieur le Maire :** J'attaque donc les décisions du Maire que j'ai pu prendre dans le cadre de la délégation générale en vous précisant qu'il y a quelques erreurs sur une décision qui de fait se trouve en discordance avec les orientations que nous avons retenues en matière de tarification du stationnement. En effet, une application quelque peu mécanique de la règle vient dénaturer l'objectif recherché. Je prendrai donc prochainement une nouvelle décision afin de modifier quelque peu les tarifs qui ont vocation, je le rappelle, à améliorer la rotation des véhicules. Ainsi les tarifs sont moins élevés lorsque l'on reste peu de temps et progressivement plus chers afin d'améliorer le turn-over des véhicules. Il y avait également quelques éléments de dégressivité qui n'avaient pas été intégrés et qui doivent l'être. Vous aurez ces nouveaux tarifs en décision au prochain conseil municipal qui se tiendra avant la

fin du mois, voilà ce que je voulais vous préciser concernant les décisions du Maire dont vous avez tous pu prendre connaissance.

Il n'y a pas de vote sur ce point.

## **FINANCES**

### **Monsieur Le Maire :**

Je laisse la parole à Vincent BOUILLAGUET pour l'adoption du compte administratif et du budget principal. Nous avons déjà adopté d'autres comptes administratifs, mais celui du budget principal est toujours un petit peu retardé. Nous avons également souhaité, à la demande de conseillers municipaux, apporter les éclairages nécessaires à la totale transparence ; nous sommes très attachés à cela. Si vous voulez bien donc, vous allez voter le compte administratif en mon absence puisque c'est la règle et ensuite, Vincent pourra compléter avec quelques éléments qui sont toujours utiles pour une parfaite connaissance.

### **M. le Maire quitte la séance pour le vote du compte administratif.**

**Présents : 28                      Excusés : 7                      Procuration(s) : 3**

M. Michel SIMON assure la présidence.

### **1. Adoption du compte administratif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2014**

#### **Vincent BOUILLAGUET :**

En effet, il y a une série de délibérations budgétaires techniques, ce n'est pas toujours très enthousiasmant, on va essayer de les rendre un peu plus gaies notamment la première s'agissant du compte administratif. Comme Monsieur Le Maire l'a indiqué, les comptes administratifs ont été déjà votés pour certains d'entre eux s'agissant des budgets annexes : l'eau, l'assainissement, le stationnement. Par contre le budget principal est toujours voté avec un décalage. Le 2 avril nous avons voté ces comptes administratifs et les budgets primitifs de chaque composante, aujourd'hui on vote le compte administratif qui ne fait que refléter l'activité du service avec la lecture que je vous en donne et que je vous demanderai d'approuver. Après quoi le Maire pourra revenir parmi nous et l'on fera une petite présentation un peu plus originale.

Donc s'agissant de la section de fonctionnement, le budget 2014 a été exécuté à hauteur de 24 748 830.52 € en dépenses et 26 773 835.53 € en recettes, ce qui a fait un résultat de l'exercice de 2 025 005.01 €, résultat auquel on ajoute le résultat reporté de 2013 qui était de

1 398 319.48 € pour arriver à un résultat global de fonctionnement de 3 423 324.49 €.

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

✧ Dépenses :	24 748 830,52 €
✧ Recettes :	26 773 835,53 €
Soit un résultat de l'exercice 2014 de :	2 025 005,01 €
Résultat reporté 2013 :	1 398 319,48 €
<b>➤ Résultat global de fonctionnement</b>	<b>3 423 324,49 €</b>

En investissement 8 017 959.96 € en dépenses et 8 122 782.06 € en recettes soit un résultat de l'exercice 2014 de l'ordre de 104 822.10 €, un résultat reporté 2013 de – 1 670 053.44 €, soit au final un résultat global d'investissement négatif à hauteur de 1 565 231.34 €.

Ces quelques chiffres que je vous cite seront repris dans l'affectation des résultats qui suit et la projection que je vais faire. Ce résultat global d'investissement négatif à hauteur de 1 565 231.34 € auquel on ajoute et on retire les reports de dépenses d'investissement et les reports de recettes, soit un solde de 203 604.52 €.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

◇ Dépenses :	8 017 959,96 €
◇ Recettes :	8 122 782,06 €
Soit un résultat de l'exercice 2014 de :	104 822,10 €

Résultat reporté 2013 :	- 1 670 053,44 €
-------------------------	------------------

➤ <b>Résultat global d'investissement :</b>	- 1 565 231,34 €
---	------------------

Report dépenses investissement 2014	651 432,52 €
Report recettes investissement 2014 :	855 037,04 €
Soit un solde de :	203 604,52 €

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « finances – administration générale – ressources humaines »

- d'approuver le compte administratif 2014 du budget principal de la Ville
- de préciser que ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le receveur de Cahors, Trésorier de la Commune.

Mme EYMES vote contre.

M. HUREAUX, M. MAFFRE, Mme RIVIERE, Mme SOLER s'abstiennent.

**Adopté à la majorité.**

**Le Maire reprend la présidence de la séance.**

**Présents : 29                      Excusés : 6                      Procuration(s) : 3**

**Vincent BOUILLAGUET :**

Comme l'a précisé Monsieur Le Maire, pour le compte administratif traditionnellement on fait l'exercice que je viens de faire et uniquement celui-ci. Il n'y a jamais eu rien d'autre que la livraison brute des chiffres. Là on s'est attaché à faire un exercice un peu plus agréable qui est de restituer un bilan d'activités général de la ville pour le fonctionnement. En investissement, j'ai fait la projection d'un camembert, vous allez le voir, il s'agit de quoi en réalité. C'est de vous rendre compte de l'utilisation des crédits de la Ville, service par service, activité par activité, c'est pour vous informer sur l'impact budgétaire. C'est une demande forte d'un certain nombre d'entre vous parce que le budget en chiffres n'est pas très pratique. Là, on a une lecture un peu plus intéressante. Donc on s'est attaché à regarder la production des services si je puis dire, ce ne sont pas toujours des productions, c'est souvent des services mais c'est un peu la même chose. Chaque service de la ville nous a donné ses indicateurs d'activité et on les a calculé avec les dépenses et les recettes de fonctionnement en ajoutant les charges générales, les charges de personnel, les subventions etc.... de façon

à avoir un document que l'on a examiné en commission haddock, commission d'administration générale des finances et du personnel. Mais vous avez également ces documents.

Donc, cette présentation en fonctionnement bien évidemment je ne vais pas en faire la lecture, par contre est ce que vous avez des questions à poser sur cette façon d'exprimer l'activité des services.

**Jean-Luc MAFFRE :**

Je peux simplement me réjouir de ces nouveaux chiffres qui sont donnés, il n'y a pas la référence de l'année dernière, donc on attendra l'année prochaine pour comparer. Effectivement par service on a enfin des statistiques d'activité. Donc, ce n'est pas encore l'open data dont on parle beaucoup mais on avance un peu.

**Isabelle EYMES :**

C'est la même réflexion que Monsieur MAFFRE pour en avoir souvent discuté en commission finances et puis moi je trouve cela très intéressant, parce que ça donne aussi le détail de tout ce que font aussi les agents au quotidien, c'est quelque chose même qui devrait être largement diffusé pour montrer combien on travaille à la Mairie de Cahors. Simplement, je rajoute que j'ai voté contre, ça n'a absolument rien à voir avec la pertinence des documents fournis ou des comptes, c'est tout simplement parce qu'on a voté contre ce budget et que donc comme d'habitude dès le départ, après on vote contre l'approbation des comptes.

**Vincent BOUILLAGUET :**

Alors c'est un peu un inventaire à la Prévert parce que du nombre des 5 262 points lumineux aux 18 tontes en passant par le nombre de commerçants en Centre Ville, le nombre de naissances, le nombre d'électeurs, la planification des tâches etc. c'est très précis dans tous les domaines et ça permet effectivement d'avoir une vue de l'activité des services. Voilà donc pour cette nouveauté s'agissant du fonctionnement, avant de passer à l'investissement 2014 juste quelques chiffres que l'on vient de voter pour que vous ayez une lecture un peu plus agrégée. Ce qu'on a voté c'est cette partie ici, donc les recettes à hauteur de 26 774 000 €, les dépenses à hauteur de 24 749 000 € et donc un résultat budgétaire annuel de fonctionnement. Pourquoi budgétaire ? Parce que dedans il n'y a pas que les opérations réelles, il y a les opérations d'ordre, tout ce qui est opérations non budgétaires c'est-à-dire des opérations non réelles, les amortissements, les provisions, ne sont pas des décaissements ou des encaissements mais sont comptabilisés. La réalité vous l'avez ici, les recettes réelles et les dépenses réelles, vous les avez ici : 26 000 000 € de recettes, 21 000 000 € de dépenses, vous déduisez l'intérêt de la dette, vous avez la CAF brute on revient un peu dans les données qu'on avait évoqué à plusieurs reprises notamment lors des séances budgétaires, donc une CAF brute de 3 252 000 € qui est en fait le solde réel de nos opérations de fonctionnement. Nos recettes moins nos dépenses de fonctionnement, que nous reste t il ? Il nous reste 3 251 000 € sauf qu'à cette CAF brute, vous le savez, on le répète souvent, on retire le capital de la dette de 3 124 000 € et là on a quoi ? Il reste 127 000 €, rappelez vous, c'est ce qu'on avait dit lors du DOB, il ne nous restait que 127 000 € de CAF nette après remboursement du capital. La colonne de droite donne les opérations réelles, alors vous voyez de 127 000 € de CAF nette on est passé à 162 000 €, on a eu un petit chouïa de plus mais ça reste évidemment très faible sur un budget de cette ampleur. Pour information uniquement la mobilisation en dessous des emprunts 1 438 000 € en 2013, 2 560 000 € en 2014, l'encours de dette en légère diminution 36 064 000 € et le ratio de solvabilité qui est très important en nombre d'années qui permet de voir en combien d'années on peut se désendetter qui est à 11 années contre 16 en 2008, donc une trajectoire plutôt vertueuse même si on est encore très endetté.

S'agissant de l'investissement le voici. Là l'idée c'était d'avoir les dépenses d'un côté, les recettes de l'autre. Donc vous avez ici total des dépenses 8 017 960 €, à droite 8 122 782 € c'est exactement conforme aux chiffres d'investissement qu'on a voté dans la délibération précédente avec une autre façon de le présenter.

Alors ici en bleu foncé ces 39% c'est le montant de la dette, le capital de la dette, donc sur les 8 000 000.00 €, il y a 3 000 000.00 € de remboursement de capital de la dette, très important. 2 306 000.00 € en dessous en orange ce sont les projets, en fait c'est ce que vous avez vu lors du PPI dans les 2 300 000.00 €, vous allez retrouver tous les projets que nous avons sur la ville. En jaune, les aménagements règlementaires ce sont toutes les mises aux normes de bâtiments notamment, sachez que désormais, je parle sous le contrôle de Cathy BONNET, tous les bâtiments sont aux normes d'accessibilité notamment etc., en cours. Pas d'accessibilité pardon, mais je sais que les commissions de sécurité notamment seront conformes en fin de dispositif. Et en face les recettes sans grande surprise avec la plus grosse partie ici les 32% cette année sont l'emprunt, d'une année sur l'autre ça varie, vous savez qu'on limite l'emprunt au montant du capital remboursé, c'est notre ligne de conduite donc on n'empruntera jamais plus que le capital qu'on rembourse, les subventions qu'on est en capacité d'aller chercher à la région l'Etat etc., et les amortissements ici ce qui fait la différence entre les opérations réelles et les opérations budgétaires que j'évoquais tout à l'heure. 1 618 000.00 € ce n'est pas une réserve en réalité, c'est l'auto financement. Voilà si vous avez des questions sur ce document qui en effet pourrait de la même façon être repris l'an prochain pour avoir une comparaison d'une année à une autre, on peut le faire.

**Monsieur HUREAUX :**

**INAUDIBLE AU DEBUT** .....Vous notez au passage que le nombre d'années de remboursement de la dette a baissé depuis 2008 de 16 ans à 11 ans, mais il faudrait rappeler tout de même que pendant ce laps de temps l'endettement de la communauté de communes qui est devenue communauté d'agglomération a monté pour des raisons tout à fait légitimes d'ailleurs, mais très largement au-delà du gain qu'a fait la commune. Ça veut dire tout simplement qu'il y a eu des transferts de compétence en matière d'investissement très importants depuis la Commune vers la Communauté et d'ailleurs dans le tableau que vous avez montré, on mesure le poids tout à fait considérable du remboursement des emprunts dans le budget d'investissement.

**Monsieur Le Maire :**

Il y a un ratio que l'on juge utile de mettre en avant, c'est celui de la capacité de désendettement. Vous avez vu qu'elle est de 11 ans. Au grand Cahors elle est toujours à 7 ans. L'emprunt qui a été généré au grand Cahors a permis lui aussi de réaliser des investissements importants pour l'attractivité du territoire et nous sommes extrêmement vigilants à ce que cette capacité de désendettement soit acceptable, ce qui le cas aujourd'hui. Il est bien évident qu'il n'est pas question que le grand Cahors puisse atteindre des ratios de plus de 12 ou 13 ans comme on a pu le voir à la Ville. Je vous rassure tout de suite par rapport à cet élément fondamental.

## **2. Affectation des résultats du budget principal de la Ville pour l'exercice 2014**

**Vincent BOUILLAGUET :**

L'affectation des résultats du budget principal de la Ville pour l'exercice 2014 en section de fonctionnement le résultat de clôture on le rappelle est de 3 423 324.00 € tout confondu, en section d'investissement le déficit reporté de 1 670 053.00 € et en résultat de l'exercice 2014 de + 104 822. Donc nous avons un déficit global d'investissement de 1 565 231.34 €, résultat auquel on ajoute et on retire les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Il y a un solde de financement des reports 2014 de 203 604.52 €, soit un solde d'investissement global de 1 361 626.82 €.



➤ **EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Résultat de clôture 2014 : +3 423 324,49 €

➤ **EN SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Résultat antérieur reporté : - 1 670 053,44 €  
Résultat de l'exercice 2014 de : + 104 822,10 €  
**Soit un déficit global d'investissement de : 1 565 231,34 €**

Reste à réaliser dépenses : 651 432,52 €  
Reste à réaliser en recettes : 855 037,04 €  
**Solde de financement des reports 2014 : 203 604,52 €**

**Soit un solde d'investissement global de : - 1 361 626,82 €**

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « finances – administration générale – ressources humaines »

- de constater un excédent de fonctionnement de clôture de : 3 423 324,49 €
- D'affecter ce résultat comme suit :
  - « En réserve » (investissement compte 1068) : 1 565 231,34 €
  - « en réserve complémentaire » (compte 1068) : 1 000 000,00 €
  - « Report à nouveau » de fonctionnement (Compte 002) 858 093,15 €

Mme EYMES vote contre.

M. HUREAUX, M. MAFFRE, Mme RIVIERE, Mme SOLER s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

→ Arrivée de Mme HAUDRY-ZUILLI à 19h40.

Présents : 30                      Excusés : 5                      Procuration(s) : 3

**Adoption du compte de gestion du budget principal de la Ville pour l'exercice 2014**

**Vincent BOUILLAGUET :**

En effet, il s'agit d'une obligation réglementaire que de voter le compte de gestion qui est établi par le trésorier de Cahors, en qualité de comptable de la commune.

Ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente comme ce dernier, un excédent global de 1 858 093,15 € hors restes à réaliser (Solde : 203 604,52 €).

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- **Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celle de la journée complémentaire ;**
- **Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;**
- **Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;**

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « finances – administration générale – ressources humaines »

- de déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Mme EYMES vote contre.

M. HUREAUX, M. MAFFRE, Mme RIVIERE, Mme SOLER s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

### **3. Adoption de la décision modificative n°1 - budget Ville 2015**

**Vincent BOUILLAGUET :**

Il s'agit de la première décision modificative donc du budget de la Ville qui fait suite à des ajustements comme il y en a tout le temps chaque année, plusieurs fois dans l'année, les moins nombreuses possibles mais quand même.

En fonctionnement, on a reçu des dotations complémentaires où on a appris plus précisément des chiffres puisque quand on élabore le budget début avril on n'a pas toujours toutes les dotations connues. Là au cas d'espèces en recettes vous voyez qu'on rajoute 50 000 € en dotation nationale de péréquation et ensuite il y a quelques ventilations. J'attire tout de suite votre attention pour que vous voyiez que par exemple la somme de 7 300 € consiste au remboursement par une assurance du vol des enceintes au Foyer Valentré. Vous la retrouvez quatre fois donc vous la voyez + 7 300 € en recettes, 7 300 € en dépenses de fonctionnement et également en investissement. Pourquoi ? Parce que l'assureur nous fait un chèque et nous rembourse le montant, c'est donc du fonctionnement sauf que quand on achète les enceintes c'est de l'investissement donc il y a des opérations des + et des – que vous voyez ici qui consistent à basculer en investissement des montants. Donc il y a aussi au-delà de l'ajustement d'un montant, parfois des opérations comptables au sens strict.

Il n'y a pas grand-chose de très significatif, on peut évoquer le solde du programme Comenus Regio sur trois ans; cet ajustement de 16 482 € permettra de payer le solde de ce programme : c'est un programme élaboré avec des écoles, collèges, lycées et avec l'Italie et on avait oublié d'inscrire cette somme lors du budget primitif.

La ligne suivante, j'évoque les lignes les plus importantes, 7 800 €, de quoi s'agit-il ? Remise en état de la grille pluviale pour transfert du jardin du collège. Le collège, dont nous n'avons pas la gestion puisque c'est le Conseil Départemental, avait mis à disposition de la Ville le jardin pour Cahors Juin Jardins, donc nous avons fait des expositions et des animations sur le jardin, c'est le jardin qui est Rue Wilson, nous restituons le jardin au Collège mais il faut le restituer en l'état et il y avait une grille qui avait été abîmée. On ajoute donc des crédits pour réparer la grille pluviale.

Ensuite, des régularisations de charges locatives au centre social de Terre Rouge c'est la CAF en fait on avait également fait une omission de crédits. Ensuite des frais d'enlèvement de

véhicules, c'est relatif à la fourrière. Subventions caisses des écoles, on fait un – 12 000 € pourquoi ? C'est pour que l'on puisse acheter dans un groupement de commandes auquel ne participait pas la Caisse des Ecoles.

Donc, pour qu'elle puisse bénéficier des tarifs nés du groupement de commandes on leur enlève 12 000 € et avec ces 12 000 € on va pouvoir procéder aux acquisitions nécessaires sur le budget de la vie scolaire et on pourra leur rendre ces dotations.

Dépenses imprévues, c'est une sorte de petite cagnotte mais voyez si elle est faible pour mettre ce qui reste des crédits positifs.

Pour le fonctionnement : **DM 1 : + 59 400 € soit un total ajusté à 26 839 400 € pour l'exercice 2015.**

Recettes :

Chapitre 74 – Dotation Nationale de Péréquation .....	+ 50 000 €
Chapitre 77 – Remboursement double paiement 2014/ ESC .....	+ 2 100 €
Chapitre 77 – Remboursement vol enceintes Foyer Valentré.....	+ 7 300 €
<b>+ 59 400 €</b>	

Dépenses :

Chapitre 011 – Solde du programme Cominus Regio.....	+ 16 482 €
Chapitre 011 – Remise en état grille pluvial pour transfert jardin collègue .....	+ 7 800 €
Chapitre 011 – Régul charges locatives 2014/2015 ESC Terre Rouge.....	+ 10 000 €
Chapitre 011 – Frais enlèvement véhicules .....	+ 3 000 €
Chapitre 65 – Subvention Caisse des écoles.....	- 12 000 €
Chapitre 011 – Fournitures pour les écoles sur marché groupement bureautique .	+ 12 000 €
Chapitre 011 – Régularisation doublon paiement 2014 .....	+ 2 100 €
Chapitre 023 – Virement de section suite sinistre espace Valentré.....	+ 7 300 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues .....	+ 12 738 €
<b>+ 59 400 €</b>	

En investissement on retrouve en recettes et en dépenses les 7 300 € dont je vous parlais. La répartition des amendes de police, de quoi s'agit-il ? – 38 000 €. Les amendes de police, on reçoit la recette en N + 2, c'est le produit les amendes de police comme indiqué sauf que l'on avait budgétisé pourtant, on avait été très prudent, on avait inscrit 400 000 €. Or on a eu que 362 000 € de produits donc on fait un moins 38 000 € de recettes attendues. Voilà pour l'essentiel. En dépenses, réhabilitation de l'espace Caviole, l'achat des enceintes à nouveau.

Pour l'investissement : **DM 1 : 31 650 € soit un total ajusté à 10 871 650 € pour l'exercice 2015.**

Recettes :

Chapitre 021 - Transfert investissement espace Valentré.....	+ 7 300 €
Chapitre 13 – Répartition des amendes de police .....	- 38 000 €
Chapitre 13 – Fonds de concours système de stockage.....	+ 2 350 €
Chapitre 13 – Subvention CAF pour la mise aux normes crèche Gribouille .....	+ 60 000 €
<b>+ 31 650 €</b>	

Dépenses :

800702 – Matériel festivités – rachat enceintes .....	+ 7 300 €
011005 – Réhabilitation espace Caviole .....	+ 22 000 €
900701 – Matériel de stockage informatique.....	+ 2 350 €
111501 – Réhabilitation des bâtiments communaux .....	- 10 000 €
900706- Petit matériel administratif .....	- 400 €

901101 – matériel service jeunesse- complément Skate park .....	+ 400 €
010703 – Travaux urgents – bâtiments communaux .....	+ 10 000 €
	<b>+ 31 650 €</b>

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, ressources humaines,

- d'adopter la décision modificative n° 1 de la Ville pour l'exercice 2015 dans les conditions indiquées ci-dessus et détaillées dans la maquette annexée ;
- de modifier les Crédits de Paiement 2015 de Caviolle de 150 000 € à 172 000 € ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte consécutif à cette décision.

Adopté à l'unanimité.

#### **4. Fonds de concours – Fourniture, installation et maintenance d'un système informatique de stockage de données avec le C.C.A.S, le Grand Cahors et l'office de tourisme**

**Vincent BOUILLAGUET :**

Il s'agit d'un fond de concours pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'un système informatique de stockage de données avec le C.C.A.S., le Grand Cahors et l'Office de Tourisme.

Dans la logique de la mutualisation, les systèmes d'information n'y échappent pas, notamment à la fois pour sécuriser les données, mais aussi pour les partager et pour les mutualiser. Donc l'évolution des besoins informatiques des collectivités pré citées nécessite de mettre en place aujourd'hui d'un espace de stockage mutualisé qui puisse accueillir l'ensemble des données numériques des différents services de ces collectivités. Alors bien entendu elles ne sont pas stockées qu'à un seul endroit, auquel cas il y aurait un risque de perte. L'idée est de sécuriser au maximum les données.

La procédure de passation utilisée est celle d'une procédure adaptée, le marché est un marché unique avec un détail de prix global et forfaitaire et c'est conclu pour un an pour l'acquisition de matériel et de cinq ans pour la garantie et la maintenance ; la mise en place de l'espace de stockage ainsi mutualisé obligera à structurer des données numériques et à mettre en place une organisation adaptée. Les données numériques appartenant au domaine informatique doivent basculer sur le nouveau domaine unique, la centralisation des données présente de nouveaux avantages bien sûr mais demande également la mise en place de procédure de sécurisation stricte. Le montant de l'acquisition de cette opération est estimé à 14 000 € HT. Comment fait on pour la répartir entre les collectivités ? On prend comme clé de répartition celle qui a semblé la plus pertinente, c'est celle du nombre d'utilisateurs, c'est-à-dire le nombre d'agents de chaque collectivité qui utilise le réseau informatique. Donc on arrive à une clé de répartition qui fait que pour la Ville de Cahors on arrive à un montant de 7 197 €, le CCAS 975 €, le Grand Cahors 5 563 €, l'Office de Tourisme 263 € pour un total de 14 000 €.

	Nombre d'agents	Pourcentages	Montant H.T.
Ville de Cahors	273	51,41 %	7 197,40 €
CCAS	37	6,97 %	975,80 €
Grand Cahors	211	39,74 %	5 563,60 €
Office de Tourisme	10	1,88 %	263,20 €
<b>Total</b>	<b>531</b>	<b>100 %</b>	<b>14 000,00 €</b>

Considérant qu'il convient de partager les frais engagés pour cette dépense affectée à la mise en place de l'espace de stockage mutualisé, il paraît opportun que le C.C.A.S., le Grand Cahors et l'Office de Tourisme y participent, via le versement à la Ville de Cahors d'un fond de concours.

La convention, annexée à la présente, formalisant le fond de concours, a pour objet de définir les modalités de versement et les engagements respectifs de la Ville, du C.C.A.S, du Grand Cahors et de l'Office de tourisme, en vue de la mise en place de l'espace de stockage mutualisé.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « finances – administration générale – ressources humaines »

- D'approuver la mise en place de l'espace de stockage mutualisé ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de fonds de concours relative la mise place de l'espace de stockage mutualisé jointe en annexe ainsi que tous documents relatifs à ce dossier ;
- De préciser que les crédits sont inscrits au Budget Primitif de ce jour.

Adopté à l'unanimité.

## **5. Attribution de subventions aux associations et organismes publics 2015**

### **Vincent BOUILLAGUET :**

Les subventions aux associations sont souvent de natures un peu diverses puisque en fait on les vote bien plus tôt sauf que lorsqu'on vote les subventions il y a toujours des dossiers qui sont incomplets, d'autres qui ne sont parvenus, donc on profite des séances budgétaires qui suivent pour procéder à des ajustements.

<b>Nom</b>	<b>Montant</b>	<b>Chapitre/Article/Fonction/service</b>
Auto Insertion Lotoise	3 000,00 €	65/6574/520/400 000
Chorale Divona	1 000,00 €	67/6745/020/022 000
Club des Cascaris à Bégoux	500,00 €	65/6574/520/400 000
Amopa 46 (Association des membres de l'ordre des palmes académiques)	400,00 €	65/6574/30/241 000
Association familiale de France	200,00 €	65/6574/520/400 000
OCCE du Lot – Office central de la coopération à l'école	650,00 €	65/6574/20/100 000
Cahors Model Club	150,00 €	65/6574/40/251 000
Cahors Sauzet Basket	17 736,00 €	65/6574/40/251 000
Caisse des écoles	- 12 000,00 €	65/657362/20/100 000

Deux subventions un peu plus particulières : Cahors Sauzet Basket 17 736 €, on avait voté un acompte lors de la précédente session, assemblée pour voir ce qu'il en était ; désormais on vote le solde de la subvention 2015 à hauteur de 17 736 €, nous avons versé 8000 € d'acompte et la deuxième subvention un peu particulière : La Caisse des Ecoles c'est moins 12 000 € c'est ce que j'ai évoqué tout à l'heure, on retire 12 000 € pour leur faire profiter d'un groupement d'achat sur la collectivité principale du budget de la vie scolaire.

**Roland HUREAUX :**

.....PAS DE PRISE DE MICRO.  
INAUDIBLE.....

**Brigitte RIVIERE :**

J'aimerais faire quelques remarques concernant les subventions accordées à Cahors Sauzet Basket.

Donc ce club qui est en grande difficulté est en redressement judiciaire, il doit soutenir le 7 juillet prochain un plan d'apurement qui devrait lui permettre de sortir de ce redressement, les subventions qui sont accordées soit une première qui était autour de 8 000 € et celle-ci de 17 736 € vont être en fait englouties dans le remboursement des dettes et payer la Fédération ; il reste un emprunt je crois pour lequel la Ville est caution à hauteur de 25 000 €. Alors, évidemment on ne peut pas ne pas envisager le scénario le pire même si personne ne le souhaite, à savoir dans le cas d'un échec de devoir déboursier ces 25 000 €. Alors il faut noter quand même que les partenaires ont bien joué le jeu avec le maintien des sponsors. Evidemment, je vais voter cette subvention parce qu'on ne peut nier la dimension sociale de ce club et en particulier la nécessité d'une école de Basket pour nos jeunes qui doit perdurer et qui fonctionne plutôt pas mal ; néanmoins, j'aimerais quand même, les mêmes causes entraînant les mêmes effets, que vous puissiez répondre à quelques petites questions : est ce qu'on a pu bien identifier les raisons pour lesquelles ce club a été amené à cette situation ? Si oui, lesquelles ? Avez-vous pris connaissance d'un budget prévisionnel et quelles sont les modifications de gestion qui ont été apportées nous garantissant quelque chose de mieux ? Et puis, enfin y aura-t-il un droit de regard de la Mairie étant donné son implication financière importante ?

**Yannick LE QUENTREC :**

Un peu dans la même veine. Je voudrais vous faire part également de la réflexion de Cahors à Gauche à propos de la situation préoccupante de CahorsSauzet Basket. Alors je le ferai à partir de mon implication longue dans le mouvement sportif mais en précisant également d'emblée que je voterai la subvention attribuée à ce club qui contribue à l'aura du territoire.

On sait que ce club fait face à un endettement annoncé de 135 000 € sur un budget de 250 000 € soit plus de la moitié. Cet endettement était là déjà en 2013, en 2014 et visiblement il perdure. Ceci témoigne d'un problème structurel à nos yeux, ce qui implique évidemment des mesures de fond. A défaut, c'est toute la chaîne de formation sportive qui se trouve fragilisée et par exemple dans ce contexte d'incertitude on imagine qu'il doit être difficile pour le Comité Départemental de Basket de proposer des actions pour la saison prochaine. En terme de mesures de fond, donc il a été question de production d'un bilan trimestriel, c'est dans la convention, comme prévu où encore on a parlé du changement de trésorier mais à mon avis ces deux points ne suffisent pas, de même l'appel aux dons, l'organisation de manifestations peuvent alléger la dette mais ne régleront pas le problème même s'il faut bien évidemment saluer tous ces élans de solidarité. Je rejoins un petit peu ce qui vient d'être dit, moi je pense que la question à laquelle on doit répondre c'est qu'est ce qui engendre la dette ? Il me semble que nous sommes là face à des dérives liées à la professionnalisation de certains clubs sportifs, alors évidemment rechercher la performance ça fait bien sûr partie des logiques sportives, monter dans le classement et en l'occurrence il s'agit pour Cahors Basket de se maintenir en nationale 3, c'est bien sûr un succès indéniable. D'ailleurs il faut quand même préciser si on veut s'en tenir au texte de loi que ce maintien en nationale 3 n'est pas acquis puisque le règlement fédéral précise que : « toute association, société sportive faisant l'objet d'un dépôt de bilan ou de l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sera au minimum rétrogradée dans la division inférieure pour la saison sportive suivante ». Mais quoi qu'il en soit la dynamique de performance n'implique pas forcément de creuser les déficits. Je voudrais ajouter également qu'il y a dans le Lot de nombreux clubs qui réussissent sans mettre leurs finances à plat et on ne peut que les en féliciter. Je pense par exemple au féminines de Pradines qui font un excellent parcours. Il n'y

a donc pas de fatalité dans ce domaine, des équilibres peuvent être préservés entre la quête de performance et la pratique de masse entre les équipes fanions et les autres catégories, et je crois qu'on n'a pas besoin pour cela de placer un élu à la tête d'un club, nous sommes d'ailleurs opposés à ce type de municipalisation.

Ce que nous proposons c'est qu'en complément de la subvention versée à CahorSauzet Basket la Collectivité et pas que la nôtre d'ailleurs incite ce club à renouveler ces pratiques et sa gestion de façon à parvenir à l'assainissement de ces finances et à assurer surtout sa viabilité sportive et éducative dans la durée. Voilà il faut savoir, je reprends un peu ces questions qui ont été posées, quel est le projet de ce club, à quoi il s'engage, comment il compte s'y prendre. Il est urgent de répondre à ces questions car il faut d'ores et déjà prévoir la saison 2015-2016 dès fin juin il faut payer les engagements.

Des outils existent, je ne détiens pas la vérité mais on peut en parler, des outils existent comme le dispositif local d'accompagnement qui appuie les structures développant des activités des services d'utilité sociale dans leurs démarches de consolidation économique et de développement. Pourquoi ne pas s'en servir ? En tout cas il y a là un enjeu collectif car CahorSauzet Basket contribue au rayonnement de la Ville et du Département mais ce club est aussi une chance pour les jeunes Lotois et les jeunes Lotoises à qui il doit permettre d'exercer une activité sportive de haut niveau.

#### **Alain SAN JUAN :**

Je voudrais d'abord vous remercier toutes les deux puisque vous avez fait le tour de la question à peu près et que vous avez repris du moins pour partie une discussion que nous avons eu en commission. Alors la question principale c'est : pourquoi le club se trouve dans cette situation ? Vous savez très bien qu'à l'intérieur des clubs, souvent, c'est le fait de plusieurs années avec un turn-over important de dirigeants qui fait qu'on découvre au fur à mesure les situations difficiles. Il est bien certain qu'un des points essentiels c'est souvent la masse salariale qui est mise en cause à l'intérieur de ce dysfonctionnement où il y a une dérive qui se passe sans un réel contrôle qui se fait à l'intérieur. Moi tout ce que je peux dire aujourd'hui, c'est que comme vous l'avez souligné ce club on ne peut pas le voir disparaître d'un revers de main. Aujourd'hui notre situation est simple avec cette subvention nous pouvons justement payer la dette à la Fédération avec l'aide aussi d'ailleurs d'autres partenaires puisque la Commune de Sauzet fait de même et beaucoup de sponsors se sont engagés à poursuivre leurs aides, non seulement à les aider en supplément mais à poursuivre aussi l'action la saison suivante. Aujourd'hui il s'agit d'apurer la dette avec la Fédération qui permettra justement de ne pas être rétrogradé dans une division inférieure. Le tout c'est d'avoir une discussion avec la Fédération qui n'a aucun intérêt à voir disparaître ce club dans une division inférieure. Au contraire, je crois que sur le Basket à ce niveau là est très rare dans notre région, dans notre territoire, et que la Fédération a tout intérêt à garder ça. Par contre sur l'école de Basket je pense qu'il n'y a pas non plus ce gros souci à se faire parce que ce n'est pas parce qu'un club disparaîtra au niveau d'une équipe première qu'on ne peut pas continuer quand même à développer les actions des écoles de sport. Notre système d'aide au niveau des clubs permet de calculer exactement ce qu'on peut apporter aux différentes tranches d'âge ; par ailleurs concernant la caution que nous avons à porter, aujourd'hui le remboursement de l'emprunt est environ de 55 000 €, situation d'aujourd'hui, ce qui fait à peu près pour la Ville 25 000 € mais en peu de budgets on peut très bien récupérer, si nous sommes obligés de rembourser cette caution, on peut récupérer en deux budgets on peut récupérer cette somme facilement sans aucun problème, donc ça ne met pas en cause l'enveloppe donnée pour le sport d'une manière générale.

Maintenant la question qui reste c'est le suivi comme Yannick tu l'as remarqué, tu l'as lu, nous avons fait une convention particulière avec un suivi particulier de la situation financière du club et nous allons nous y attacher, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas des risques loin

de là, mais je crois que si nous ne votions pas cette subvention on mettrait encore plus le club en danger, et en plus de ça, je crois qu'au niveau du Tribunal il y a eu une prise de conscience concernant la situation du Club puisque la Présidente elle-même voulait repousser la décision au mois de septembre et c'est suite à la demande du Club qui s'est rapproché le 7 juillet justement à cause des problèmes fédéraux qu'il faut régler avant.

Si vous voulez la Fédération attend la décision du Tribunal et le Tribunal attend un peu la décision de la Fédération, alors il faut arriver à trouver un compromis qui permette de sortir de cette situation. Donc, les dettes resteront bien sûr mais ce qu'il faut c'est ce que s'attachent à mettre en place les dirigeants, des utilisations pluriannuelles afin d'essayer de sortir du Club avec un gain de 30 000 € par an de façon à pouvoir sur plusieurs années couvrir l'ensemble de la dette. Je précise aussi quand même c'est que nous avons à faire là à des dirigeants aujourd'hui qui sont responsables et obligés d'être responsables puisqu'ils ont engagé eux-mêmes leurs deniers, donc je veux dire qu'ils n'ont aucun intérêt à ce que le club soit en liquidation car ils perdraient eux-mêmes aussi la caution qu'ils ont apporté. Donc je crois qu'on peut dessus leur faire confiance sur le devenir.

Je participe souvent à des réunions avec eux on a aujourd'hui une équipe qui essaye de faire le maximum avec ses partenaires parce que beaucoup de partenaires le suivent pour ne pas dire tous les partenaires pour essayer de sortir le club de cette situation.

### **Le Maire :**

Pour ma part je pense que la position de la Ville que nous avons adoptée collectivement est équilibrée et juste. Il n'était pas question d'avoir un traitement spécifique notamment sur le plan financier pour un club qui à un moment donné, n'a pas maîtrisé ses comptes budgétaires alors que dans le passé, avant que nous arrivions en responsabilité, j'ai eu connaissance de l'attribution de subventions exceptionnelles qui avaient pu être versées. Pour notre part, nous nous y sommes toujours refusés. Nous ne versons donc que la subvention annuelle à laquelle ils ont droit, et calculée à partir des critères qui ont été adoptés par cette Collectivité. Je crois qu'il est de notre devoir de les accompagner : nous connaissons bien les dirigeants, ils ont un réseau de partenaires fidèles et mobilisés et il y a un vrai public puisque lors des derniers matches, y compris pour le match du maintien, il y avait plus de 1 000 personnes au Palais des Sports. Je crois donc que tous ces éléments plaident en leur faveur et justifient que nous leur donnions une chance, que nous leur fassions confiance en espérant bien évidemment qu'ils puissent s'en sortir tout en préservant leur niveau sportif et puis assainir progressivement la situation financière du club. Voilà tout ce que nous pouvons leur souhaiter et nous souhaiter également parce que c'est un club important, comme d'autres bien sûr, mais un club important pour notre territoire.

Je conclus donc mon intervention en comprenant que vous allez voter la subvention pour leur donner la chance qu'ils méritent, et je vous en remercie.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « finances – administration générale – ressources humaines »,

Vu l'avis de la commission « sports – vie associative »,

Vu l'avis de la commission « action sociale – solidarité – petite enfance – jeunesse – vie scolaire »,

- d'attribuer les subventions pour l'exercice 2015 aux associations comme suit :
- de dire que les crédits correspondants sont prévus au budget primitif 2015,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer les conventions d'objectifs et de moyens pour les associations dont le montant de la subvention est égal ou supérieur à 23 000 €.

Adopté à l'unanimité.



## 6. Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : instauration des tarifs

### Vincent BOUILLAGUET :

La loi de modernisation de l'économie n° 2008-776 du 4 août 2008, a créé une taxe unique, la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure -TLPE- qui remplace les dispositifs antérieurs. Elle constitue un moyen de réguler l'affichage publicitaire sur le territoire communal afin de freiner la prolifération des panneaux, réduire la dimension des enseignes, lutter contre la pollution visuelle et améliorer le cadre de vie.

Cette nouvelle taxe se substitue à toutes les autres taxes, dont la TSE que prélevait la ville de Cahors et dont l'assiette ne concernait que les emplacements publicitaires fixes dépendant des professionnels de l'affichage.

La commune de Cahors percevant la taxe à l'enseigne, dans un souci de continuité selon les directives du Ministère, applique cette taxe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, conformément aux articles L.2333-9 et suivants du CGCT, en calculant son propre tarif de référence, soit 12 € / m<sup>2</sup> et par an, qui a évolué jusqu'au plafond légal fixé à 15 € / m<sup>2</sup> et par an pour l'année 2013, fin de la période transitoire.

A l'expiration de cette période transitoire prévue par l'article L.2333-16 du CGCT, conformément aux dispositions législatives, les tarifs appliqués sont relevés, chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année (article L.2333-12 du CGCT).

Pour information, le taux d'indexation applicable pour les tarifs 2016 sera de + 0,4 %. Alors, pourquoi 2016 ? Parce qu'en fait le taux n'était pas connu en décembre lorsqu'on a voté tous les tarifs de la Ville et par contre il faut le voter avant le 30 juin 2015 pour une application en 2016. C'est la raison pour laquelle c'est présenté aujourd'hui à hauteur de +0,4%.

<b>Nouvelle disposition</b>		<b>€/m<sup>2</sup> Sur index national</b>
Enseignes  Superficie cumulée Taxable au 1 <sup>er</sup> m <sup>2</sup>	Inf ou égal à 7 m <sup>2</sup>	0
	Sup. à 7 m <sup>2</sup> et inf ou égal à 12 m <sup>2</sup>	15,40
	Sup. à 12 m <sup>2</sup> et inf ou égal à 50 m <sup>2</sup>	30,80
	Sup. à 50 m <sup>2</sup>	61,60

<b>Nouvelle disposition</b>		<b>€/m<sup>2</sup></b>
Pré enseignes	Inf ou égal à 1,5 m <sup>2</sup>	0
	Sup. à 1,5 m <sup>2</sup> et inf ou égal à 50 m <sup>2</sup>	15,20
	Sup. à 50 m <sup>2</sup>	30,40
<b>Dispositif existant</b>		<b>€/m<sup>2</sup></b>

Dispositif Publicitaire anciennement taxé à la TSE	Inf ou égal à 50 m <sup>2</sup>	15,20
	Sup à 50 m <sup>2</sup>	30,40

Pour être valable, les exonérations et réfections doivent être prévues par une délibération prise avant le 1er juillet de l'année N pour une application en N+1.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil municipal.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- Vu l'avis de la commission « finances – administration générale – ressources humaines » ;
- Vu la loi de Modernisation de l'Economie n°2008-776 du 04 août 2008 ;
- Vu la délibération du 03 octobre 2008 instaurant la TLPE ;
- Vu la délibération du 28 juin 2010 fixant les tarifs de la TLPE pour 2011 à 2013 et son application au 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;
- Vu le décret modificatif n° 2012-118 du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux pré enseignes ;
- Vu l'article L. 2333-9 du code général des collectivités territoriales et servant de référence pour la détermination des tarifs prévus au 2° et au 3° du même article L. 2333-9 ;
- de fixer les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour 2016 comme indiqués ci-dessus.

**Brigitte RIVIERE :**

Lorsqu'on regarde exclusivement le pourcentage de l'augmentation de la TLPE qui est de 0,4% on peut se dire que l'augmentation est minime. Néanmoins vous avez choisi d'amener le montant de cette taxe au plafond légal, donc déjà au maximum autorisé en 2013 et là vous n'y étiez pas obligé je pense. Depuis, s'effectue l'indexation sur l'indice des prix à la consommation.

Je pense qu'un effort aurait du être fait pour ne pas atteindre le plafond légal, et ainsi compenser les indexations à venir. Il faut noter que cette taxe s'ajoute à d'autres taxes, l'augmentation de la CFE je le rappelle, augmentation démesurée, inattendue allant jusqu'à 200% pour certaines entreprises. Bon certes vous avez écrit au Ministre, beaucoup compati, annoncé que les taux cette année n'augmenteraient pas, mais qu'en est il des bases sur les valeurs locatives dont on n'a pas entendu parler ? Donc contrairement à ce qui a été dit ce sont les petites entreprises qui ont été les plus pénalisées. Très récemment encore vous avez affirmé sur Cahors Mag que vous pratiquiez une fiscalité 0% mais pour moi c'est faux. On peut ajouter à la CFE la TLPE, la taxe sur les ordures ménagères, la taxe sur les logements vacants pour lesquels nous étions opposés, donc taxe qui est quand même à des taux qui sont communaux c'est 55%, un montant en plus majoré de 8%, ça commence à faire beaucoup. Par ailleurs bon je ne peux pas parler de taxe parce qu'évidemment ce n'en est pas une mais l'élargissement des zones de stationnement payant, les modifications tarifaires certes ont été assez élargies avec un éventail de propositions comme les carte d'abonnement résidents mais c'est loin de faire l'unanimité, ça grince quand même on peut le dire dans les chaumières. Déjà en terme d'efficacité mais là on attendra un peu pour voir si réellement il y a une efficacité mais surtout en terme de coût parce que manifestement ça plombera quand même un petit peu plus les budgets des moins favorisés. Donc il faut savoir, Monsieur Le Maire, qu'à chaque fois que vous parlerez de fiscalité 0% nous nous dénoncerons ces propos et nous rappellerons aux Cadurciens toutes ces taxes multiples et variées auxquelles ils sont soumis.

### **Le Maire :**

Alors vous pouvez agiter le chiffon de la fiscalité, mais les faits sont têtus et ils sont avérés. L'engagement qui a été le nôtre de ne pas augmenter les taux de fiscalité est tenu, il est toujours tenu et aussi loin que nous avons pu remonter dans le passé, cela n'avait jamais été le cas avant que nous arrivions en responsabilité.

En ce qui concerne la CFE c'est avant tout un débat du Grand Cahors mais je peux y répondre : les bases avaient évolué du fait de la réglementation nationale : certains ont gagné, d'autres ont perdu, mais globalement l'enveloppe n'avait pas été modifiée. Cette situation était celle de l'an dernier. Pour cette année, vous siégez au Grand Cahors, vous savez donc, qu'à la fois nous n'avons pas bougé les taux de CFE et que par ailleurs, je vous l'annonce, que les bases n'évolueront pas cette année. Il est possible qu'il y ait une réforme des bases pour locaux professionnels dans les années qui viennent mais elle n'est pas, à ce jour, d'actualité. Mais là encore j'insiste, nous n'avons pas la main. Dans la même logique, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'a pas été augmenté cette année afin de poursuivre dans la logique de maîtrise des taux.

Mais je vous invite à aller regarder ce qui se passe à l'extérieur, c'est toujours très instructif. Je vous invite ainsi à vous rapprocher par exemple de la Ville de Toulouse qui vient de voter une augmentation de la fiscalité de 15%, ainsi que de la Métropole de Toulouse qui fait 7 ½ cette année et 7 ½ l'année prochaine. Je vous invite à vous rapprocher au hasard bien sûr, de la Municipalité Montalbanaise qui vient de voter une augmentation de la fiscalité de 3%. Je vous invite aussi à vous tourner vers la majorité Bordelaise qui l'augmente de 3% également. Regardez donc un petit peu ce qui se passe à l'extérieur et je le dis avec une fierté certaine, et je l'assume : nous tenons l'objectif que nous nous sommes fixés. Oui nous faisons en sorte de maintenir les taux de fiscalité tels qu'ils sont aujourd'hui. Cela suppose de prendre des mesures justes, qu'elles concernent les relations que nous pouvons avoir avec les associations, qu'elles concernent question du stationnement où le seul objectif est de ne plus avoir, je l'ai dit plusieurs fois, de subventions d'équilibre, qui constitue une double peine pour les contribuables Cadurciens. Je considère qu'ils n'ont pas vocation à payer le déficit du stationnement. En la matière vous semblez ne pas être en accord et c'est pourquoi sur le sujet nous avons quelques joutes politiques. Je peux le comprendre mais les faits sont réels, je suis désolé de vous dire : Il n'y a pas d'augmentation des taux de fiscalité et si vous le voulez on pourra regarder ailleurs, les prendre et pouvoir comparer ; je suis prêt à faire ce petit exercice avec vous.

Sur le reste pas d'éléments supplémentaires, nous avons appliqué la loi effectivement. Ce sont aussi des éléments qui ne sont pas complètement injustes, ils obéissent par ailleurs à une forme d'affichage et je pense que ça ne fait pas partie des orientations qui ont été souhaitées de limiter les affichages à la juste information de chaque commerce.

Mme BOUIX s'abstient.

M. HUREAUX, M. MAFFRE, Mme RIVIERE, Mme SOLER votent contre.

Adopté à la majorité.

## **7. Coût du partenariat Loisirs Accueil Jeunes**

### **Alain SAN JUAN :**

Il s'agit là de la reconduction pour l'été 2015 de l'opération *Loisirs Accueil Jeunes* qui, comme vous le savez, propose aux jeunes de 11 à 18 ans des activités sportives et de loisirs.

Ces activités sont payantes en prix bien entendu relativement modiques, les recettes sont encaissées par la Régie LOISIRS ACCUEIL JEUNES (voir tableau joint). Ces activités font

appel aux associations et/ou entreprises de loisirs sportifs. Les conditions de ce partenariat sont définies par convention.

Vous examinerez le budget prévisionnel que vous avez en annexe et dont la réactualisation vous a été donnée sur table,

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « finances – administration générale – ressources humaines »,

Vu l'avis de la commission « sports – vie associative »,

- d'approuver la reconduction pour l'été 2015 de l'opération Loisirs Accueil Jeunes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions à passer avec les associations et les entreprises de Loisirs sportifs pour l'organisation des activités listées en annexe ;
- d'approuver le tarif payé par la Ville pour chaque activité listée en annexe (voir tableau joint) ;
- de préciser, que les crédits budgétaires sont inscrits au budget primitif Ville 2015.

**Brigitte RIVIERE :**

Juste quelques petites remarques puisqu'on en a largement discuté avec Alain en commission, sur la répartition des dépenses et en particulier pour l'activité Quad 3 128 € qui se cumule d'ailleurs avec l'activité moto enduro 3 312 € ; donc j'ai compris que cela répondait en fait à un arrêt d'activité Karting et que cette répartition s'était un petit peu faite dans l'urgence. Alors moi, j'aurais souhaité que cet investissement soit mieux ventilé, permettant de toucher à d'autres activités au passage on pourrait peut-être dire des activités dont la dimension écologique pourrait être mise en avant et de fait permettre à d'autres enfants d'être concernés. Alors ces remarques débouchent naturellement sur une autre demande à savoir ouvrir Loisirs Accueil Jeunes à d'autres offres et notamment en rapport avec la Culture. Ça existe, on en a discuté sous forme de ticket culture pendant les petites vacances, des tickets théâtre, tickets musée etc. Mon souhait serait que l'on puisse proposer des activités élargies aux activités culturelles et que le loisir ne soit pas cantonné exclusivement au sport pendant la période d'été. Donc, spontanément j'aurais eu tendance à proposer des cours de peinture, des ateliers de lecture etc. mais enfin il y a bien d'autres choses à explorer, donc on pourrait peut-être envisager un travail commun de la commission des sports et de la culture avec Françoise Faubert, le but étant effectivement d'élargir l'offre mais sans trop augmenter les dépenses ; donc une offre mieux répartie plus écologique et élargie à la culture.

**Alain SAN JUAN :**

Deux choses :

- Concernant l'ouverture vers la culture, moi je n'y vois absolument aucun inconvénient, au contraire, il n'y a pas de problème on pourra en discuter et voir avec Françoise si on peut mettre quelque chose en place, pourquoi pas ?
- Concernant les pratiques sportives et de loisirs, il faut savoir que ce choix est fait aussi pour sortir du quotidien que l'on retrouve toute l'année à Cahors et les opérations Quad, Motos, etc. c'est pour essayer de faire autre chose. En plus je pense qu'il y a une grosse part éducative là dedans c'est-à-dire que si les jeunes vont faire de la moto il vont être encadrés, ou on va leur apprendre des problèmes de sécurité routière ou du moins leur apprendre qu'il vaut mieux venir pratiquer ce type d'activité dans des zones encadrées et faites pour cela plutôt que de faire de l'acrobatie sauvage dans les rues qui malheureusement, l'actualité nous prouve souvent que ce type d'activité est dangereuse. Donc, je crois qu'il y a un côté pédagogique important dans ce choix. Bien sûr ce n'est peut-être pas très écologique mais malheureusement c'est la réalité de tous les jours. Il y a des motos et des

quads, ce n'est pas parce que demain on ne va pas en faire qu'il n'y en aura pas qui rouleront et qui continueront à rouler. Donc, il vaut mieux apprendre aux jeunes à mieux s'en servir.

**Françoise FAUBERT :**

Pour les activités culturelles il faut savoir que pendant l'été il se passe pas mal de choses justement pour les enfants, les jeunes, notamment le service patrimoine qui propose des activités découverte du patrimoine, fabrication de portes suivant les modèles de portes qu'ils voient dans la Ville. Il y a également le carrefour des sciences et des arts qui propose pas mal d'activités sur l'archéologie notamment, c'est vrai que ces ateliers ne font pas forcément toujours le plein parce que les jeunes, pendant l'été, ont peut-être envie de se défouler un peu plus que d'avoir des activités plus calmes. Ils y en a qui le demandent et on continuera à les proposer puisqu'il y a une demande, mais elle n'est pas très importante.

**Monsieur Le Maire :**

Voilà pour la réponse, une des réponses au moins, mais le débat continuera sachant que c'est important de le rappeler : ces activités tickets culture et tickets sports sont gratuites. Donc qui dit gratuité dit aussi moyens, efforts de la Collectivité et comme l'on connaît votre attachement, vous l'avez rappelé tout à l'heure, au maintien de la fiscalité, il faut savoir aussi tenir les équilibres, vous en conviendrez.

Adopté à l'unanimité.

## **RECONQUETE CŒUR D'AGGLOMERATION**

### **8. Demande de subvention : Révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé – tranche conditionnelle**

**Michel SIMON :**

D'après l'engagement de la tranche ferme de la Révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur qui avait été promulgué, du moins décidé le 15 novembre 2011, je vous propose certes à un niveau beaucoup plus inférieur l'engagement de la tranche conditionnelle pour un montant de 32 369,40 € TTC, en sollicitant évidemment l'aide de l'Etat au même titre que la tranche ferme, c'est-à-dire à un taux de 60%.

La tranche ferme a abouti donc pour information au dossier proprement dit du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Cahors et au projet urbain qui traduit évidemment son côté opérationnel. Après votre avis favorable du 18 novembre 2014 le dossier a été transmis alors sous le truchement de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au Ministère de la Culture pour solliciter très prochainement l'avis de la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés.

La tranche conditionnelle que je vous propose est la suite logique de la procédure qui suit l'avis futur de cette commission nationale par l'organisation de l'enquête publique comme tout document d'urbanisme, la révision du PSMV sera soumis à enquête publique plus l'avis des personnes publiques associées, reprise de l'avis de la commission locale et on vous représentera l'avis définitif au niveau du Conseil Municipal courant j'espère l'automne, début de l'hiver de cette année.

Cette phrase purement administrative et réglementaire aboutira donc à un nouveau passage comme je vous l'ai indiqué au Conseil municipal avant l'approbation qui sera faite par Madame La Préfète puisque c'est le représentant de l'Etat qui approuve définitivement ce document.

Pour sa réalisation donc je vous propose donc :

- de solliciter l'aide de l'Etat à hauteur de 60% et pour un montant de 19 421.64 € HT

Adopté à l'unanimité.

→ Arrivée de M. DELPECH à 20h35.

Présents : 31

Excusés : 4

Procuration(s) : 3

## **9. Secteur sauvegardé - Lancement de la consultation concernant la concession publique d'aménagement et modification de l'autorisation de programme**

**Michel SIMON :**

Après le petit volet régalien de la tranche conditionnelle de la révision du PSMV je vous propose par les délibérations 10 et 11 d'engager le processus de concession publique d'aménagement comme outil opérationnel de reconquête du centre ancien de Cahors pour faire face aux opérations les plus complexes.

Au cours de nos différents échanges et débats que ce soit ici même en Conseil Municipal ou en Commission et toutes sensibilités politiques confondues j'ai pu mesurer et apprécier cette volonté commune de reconquête de notre secteur sauvegardé. Ce nouveau dispositif adossé à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat, de renouvellement urbain, va nous permettre de travailler concrètement et efficacement à cette reconquête. Ce changement d'échelle est indispensable pour se doter des moyens adaptés à la situation. Cette procédure a fait l'objet déjà de deux approches préalables au sein de ce Conseil Municipal lors de la séance du 18 novembre 2014 l'approbation de la convention de l'OPAH-RU où nous avons parlé des opérations de restauration immobilière des deux périmètres prioritaires et lors de la séance du 23 mars 2015 qui avait validé le choix de cet outil comme mode opératoire mobilisable dans le cadre du projet urbain.

Comme j'avais pu vous l'indiquer à ce moment là des études préalables avaient été nécessaires et étaient indispensables pour préciser évidemment le cahier des charges de cette prestation et les modalités de la consultation à organiser. Ceci a été fait et bien fait par les services de la Ville et du Grand Cahors qui ont travaillé en mode projet de manière tout à fait performante pour aboutir aux propositions des délibérations de ce jour. Donc au préalable et pour ne pas l'oublier je tiens au nom du Conseil municipal à les en remercier tant pour la qualité des propositions que pour le respect des délais impartis.

Enfin, ces deux délibérations ont fait l'objet d'une présentation spécifique aux deux commissions finances et grands projets réunies conjointement à cet effet le 21 mai dernier. Pour présenter donc ces deux délibérations je vais me servir comme guide du Power-Point qui a été utilisé lors de cette commission et Vincent va m'aider dans cette approche.

**Délibération n°10 :**

**Lancement de la consultation concernant la concession publique d'aménagement et modification de l'autorisation de programme**

**Délibération n°11**

**Concession Publique d'Aménagement : constitution d'une commission**

Comme indiqué dans mon introduction précédente la CPA est un dispositif du projet cœur d'agglomération qui vise à reconstruire la ville sur la ville. Cette démarche transversale part je le rappelle de la volonté de prendre la restauration patrimoniale du secteur sauvegardé comme référence au projet urbain. C'est un élément que nous avons retraduit dans le règlement du

PSMV que nous reprenons en terme opérationnel dans l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et les actions opérationnelles.

Cette volonté, cette référence se traduisent ainsi par la qualité des nouveaux logements produits et réhabilités dans le cadre de l'OPAH, la concrétisation des aménagements urbains et la requalification des espaces publics, l'entretien d'une dynamique commerciale pour le développement économique de notre ville, l'optimisation des déplacements et une circulation apaisée au travers de l'espace de rencontre priorisant le piéton et le cycliste qui sera effective début septembre puisque tous les panneaux ont été commandés et donc la mise en place se fera début septembre avec une vitesse qui sera limitée à 20 km/heure dans tout le secteur sauvegardé, une tranquillité publique favorisée enfin.

Ces éléments sont évidemment renforcés par la volonté d'implantation d'éléments structurants dans la centralité : nous avons eu le complexe aquatique Divonéo même s'il n'était pas tout à fait dans la boucle, les chantiers du centre d'hébergement et d'accueil à l'international sont en cours avant évidemment la concrétisation du cinéma Multiplex, cela fait parti du projet global. Cette démarche projet cœur d'agglomération utilise des outils spécifiques et adaptés aux objectifs poursuivis, l'outil réglementaire je vous en ai parlé tout à l'heure c'est le plan de sauvegarde et de mise en valeur révisé donc il passera très prochainement à la Commission Nationale des secteurs sauvegardés, une opération façades très incitative, on a appris l'autre jour dans la restitution par l'enquête menée au niveau de l'agglomération par l'Université Jean Jaurès que c'était un des éléments que les grands cadurciens avaient énormément remarqué sur l'évolution de la ville, cette opération façade semble faire énormément d'émules en la matière, l'opération programmée je vous en ai déjà parlé 2015-2020 avec cet objectif de réhabiliter 500 logements minimum, enfin la démarche expérimentale ENERPAT pour énergie patrimoine qui vise à apporter une plus-value à la rénovation énergétique du bâti ancien au travers de l'éco-rénovation et dans lequel la ville de Cahors et le Grand Cahors sont en pointe au niveau régional et même osons le dire au niveau national également.

La concession publique d'aménagement est un dispositif inédit sur le territoire à Cahors mais également en Midi-Pyrénées qui permet le traitement d'opérations complexes, utilisée dans beaucoup de coins de France et de Navarre, que ce soit à Pau à Bayonne à Bordeaux pour être proche de chez nous, elle ne l'a jamais été en Midi-Pyrénées, ce dispositif vise donc deux objectifs principaux : restructurer réhabiliter et recycler des immeubles ou groupes d'immeubles afin de les remettre sur le marché, résorber l'habitat indigne insalubre et lutter contre la vacance en liaison avec l'OPAH-RU. Je voudrais donner une explication qui est aussi majeure en la matière et qui est importante à bien prendre en compte : si les projets sont complexes le principe d'intervention est assez rationnel. Vous le savez par définition l'intervention en secteur sauvegardé est source de surcoût, accessibilité des chantiers au travers des ruelles, les matériaux traditionnels qui sont nécessaires, la restauration patrimoniale en tant que telle et ce surcoût s'accroît avec l'insalubrité. La rénovation par contre de ces immeubles ne pourra se faire qu'en prenant référence à la valeur du marché cadurcien, prendre des hypothèses de revente au marché Toulousain ou Parisien serait une utopie, il faut rester à la valeur de ce qui peut se faire à Cahors. Il existe donc un différentiel et c'est ce différentiel qui constitue la nécessaire intervention publique pour faire et la CPA constitue l'outil de travail de sa mise en œuvre.

La concession publique d'aménagement a été construite avec des missions principales de recyclage immobilier en mettant à disposition du concessionnaire des outils car l'engagement de ces missions fera l'objet d'un double contrôle, d'abord d'un comité d'engagement conjoint entre le concessionnaire et la collectivité pour l'engagement de toutes les opérations, c'est-à-dire que le concessionnaire ne fera pas que ce qu'il a envie de faire, ce sera automatiquement validé par un comité d'engagement en présence et sous la décision

conjointe de la collectivité, et comme pour chaque délégation comme il arrive que ce soit pour la fourrière, pour d'autres activités un rapport annuel sera présenté chaque année au Conseil municipal.

Nous avons souhaité également y adosser quelques missions complémentaires pour que cette approche soit diversifiée et plus dynamique sur les procédures, ainsi et suivant les opportunités puisque c'est une concession qui va durer dans le temps le concessionnaire pourra réaliser des études de faisabilité en fonction de l'évolution de notre ville, que sera le stationnement dans quatre ou cinq ans, que seront les îlots dans quatre ou cinq ans, les problématiques diverses et variées, peut-être que nous aurons besoin de quelques études complémentaires. Suivront également des procédures où le concessionnaire suivra donc ces procédures coercitives d'arrêtés de péril et d'arrêtés d'insalubrité avec nos services juridiques évidemment compétents en la matière. Il apportera également une expertise, quelque chose d'un peu particulier sur les dispositifs de défiscalisation liés au secteur sauvegardé au patrimoine : exemple c'est le dispositif MALRAUX qui nécessite vraiment une appropriation par les professionnels de notre territoire et donc le concessionnaire apportera au travers d'un vade-mecum cette expertise pour ces dispositifs. Le périmètre quant à lui est cadré sur le secteur sauvegardé, donc la CPA portera sur trois îlots, deux secteurs prioritaires comme je vous l'avais indiqué le 18 novembre passé autour de la rue du Château du Roi et dans l'îlot Blanqui-Bouscarrat, autour de la rue Bergougnoux qui font l'objet donc d'opérations de restauration immobilière, ce qui a été validé d'ailleurs par la Commission Centrale de l'ANAH mais j'y reviendrai tout à l'heure. Troisième îlot : c'est l'îlot Chico Mendès qui sera pour nous facilitateur puisque l'avis des propriétaires des bâtiments qui sont à l'heure actuelle vacants que ce soit le long de la rue Saint Urcisse ou rue du Petit Mot et à l'intérieur de l'îlot, c'est un élément de facilitation pour enclencher le processus de requalification de notre secteur sauvegardé. Mais nous avons souhaité également aborder le secteur diffus parce qu'au-delà de ces trois périmètres prioritaires c'est l'ensemble de notre secteur sauvegardé qui est à requalifier et nous avons donc à viser les interventions potentielles sur le diffus qui verront le jour au gré des opportunités foncières immobilières au fil des ans.

Quant au financement de l'opération il a fait l'objet d'une analyse spécifique tant en dépenses qu'en recettes pour appréhender le surcoût des interventions, un tel projet visant essentiellement des opérations complexes et longues à traiter dans le temps ne peut se concevoir que sur une certaine durée, et donc c'est 10 ans qui sont proposés pour agir efficacement en la matière. Dans cet intervalle, ce seront 180 logements environ, des logements vacants, des logements indignes, des logements insalubres qui seront requalifiés pour reproduire une centaine de logements familiaux. Vous savez que l'on tient énormément à cette fusion des petits logements qui ont été morcelés au profil des ans, au fil des successions etc. pour reconstituer un habitat familial et accueillir des familles et offrir aux familles un lieu de vie agréable, la répartition sera équilibrée entre de l'accession à la propriété et du locatif et nous avons pris référence pour calculer ces éléments là sur un potentiel de 70% de logements privés et 30% de logements sociaux ; c'est une hypothèse de travail qui nous a conduit aux calculs financiers. Et ces calculs financiers font état de dépenses correspondantes qui s'élèvent à 5 773 000 € et je dis bien ce n'est pas l'ensemble des programmes, c'est la partie acquisition sortie d'insalubrité, relogement des familles quand il y a des familles sur place, c'est cette organisation vraiment préparatoire des opérations, ce ne sont pas encore les réhabilitations finales. Les recettes quant à elles s'élèvent à 4 218 000 € et intègrent essentiellement les reventes d'immeubles parce que ces immeubles seront revendus, que ce soit à des personnes privées, que ce soit à des organismes bailleurs et les subventions de l'ANAH au titre du logement insalubre puisque nous avons obtenu, comme je vous l'ai dit précédemment, l'accord de l'ANAH centrale pour les deux périmètres prioritaires, les deux ORI du château du Roi et de l'îlot Blanqui-Bouscarrat.



Pour information également, ce dispositif a fait l'objet d'une démarche de sollicitation spécifique que nous avons menée au titre du futur contrat d'agglomération du Grand Cahors.

Après plusieurs réunions de travail avec la région Midi-Pyrénées, cette dernière a intégré en commission permanente de décembre 2014 la reconquête des centres anciens dans les secteurs sauvegardés dans le règlement de ZPPAUP de Midi-Pyrénées comme critère d'aide aux futurs contrats territoriaux de la Région Midi-Pyrénées que ce soit en agglomération pour les neuf agglomérations concernées, que ce soit pour les futurs pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, et donc accompagnés des politiques de centre bourg. Donc c'est Cahors et le Grand Cahors qui ont sollicité la Région, qui ont travaillé avec la Région pour défendre un projet d'intérêt régional et la Région l'a voté à l'unanimité pour l'intégrer dans ses futurs contrats. Les aides correspondantes ainsi que le travail partenarial en cours avec la caisse des dépôts et consignation n'ont pas encore été intégrés dans ce bilan, donc quand vous voyez les recettes il y a encore ce potentiel de recettes qu'il nous faudra déduire. Le déficit de ce recyclage et les missions complémentaires constituent donc la charge de la collectivité, elle consacrera donc de l'ordre de 300 000 € par an à ce projet ambitieux de reconquête du centre ancien. Cette charge n'est pas une dépense nouvelle mais un simple ajustement du prévisionnel qui avait été décidé par la délibération du 18 novembre 2014. Dispositif spécifique de la ville de Cahors la CPA renforce l'opération programmée d'amélioration de l'habitat que mène le Grand Cahors avec un niveau similaire de participation. Je voudrais dire à ce moment de mon exposé l'importance et l'intérêt de ce travail partenarial qui a été mené entre le Grand Cahors et la Ville en se répartissant je dirais les actions à mener sur cette opération Cœur d'Agglomération au titre de l'incitation financière et au titre du traitement des opérations complexes. Cette complémentarité d'actions est assez unique et elle était nécessaire pour engager ce projet et participer à la résolution de ce projet ambitieux pour notre ville mais pour notre territoire tout entier. Je voudrais vous donner aussi un éclairage économique de cette CPA adossée à l'opération programmée. Cette concession va générer de l'ordre, tout travaux confondus, en investissement et pas qu'en travaux c'est-à-dire il y aura les études, les acquisitions, les travaux, de l'ordre de 20 millions d'Euros d'investissement sur les 10 ans à venir. Il faut y rajouter rappelez vous les 13 millions d'Euros que va générer l'opération programmée d'amélioration de l'habitat sur les cinq ans à venir et notre engagement sur la requalification des espaces publics qui se chiffre autour de 4 millions d'Euros. C'est-à-dire que dans les cinq prochaines années ce ne seront pas moins et je n'additionne pas tout évidemment, je ne prends que la moitié des dix ans, ce seront donc 27 millions d'Euros qui vont être engagés dans ce processus et donc dans le soutien de l'économie du bâtiment, ce qui représente environ 1300 emplois sauvegardés pour créer. Voilà le principe global de la concession publique d'aménagement, je vais passer à la procédure, je fais la présentation globale et après on reviendra aux questions et au vote successif.

Après cette présentation il fallait évidemment proposer une procédure pour choisir le concessionnaire, ce choix ne se fait pas à la tête du client, il y a des règles, le code des marchés, le code des collectivités territoriales et en s'appuyant sur ces éléments réglementaires et sur l'appréciation du risque économique que prendra le concessionnaire et qu'il faut reconnaître est relativement limité puisque le déficit financier est à mener par la force publique que ce soit la Région, l'ANAH, la collectivité ; le concessionnaire a toujours sa responsabilité en terme d'atteinte des objectifs puisque son cahier des charges lui donnera des objectifs également à atteindre. Nous avons donc le choix entre deux procédures : soit un appel d'offres direct tout simple, soit le dialogue compétitif. Compte tenu des enjeux de ce nouveau dispositif je vous propose moi le choix du dialogue compétitif qui permettra d'aboutir à une solution optimale pour la réalisation de cette mission. Déjà éprouvée dans la délégation des services publics sur les transports urbains au Grand Cahors cette procédure très rigoureuse apporte des résultats améliorés par rapport au simple appel d'offres. Donc on

vous propose de prendre cette disposition de dialogue compétitif qui nécessitera la création d'une commission dont on parlera pour la délibération suivante.

Le planning enfin conclut toute la procédure qui a été décrite par les services en respect au code des marchés, la procédure se terminera par le choix du concessionnaire à la fin de l'année 2015 donc une mise en œuvre pour début 2016.

Voilà ce que je voulais vous exprimer dans le cadre de cette délibération n°10 et évidemment comme lors de la Commission je suis prêt à répondre à vos questions.

**Isabelle EYMES :**

Je n'ai pas de question mais il m'a bien fallu plusieurs réunions pour arriver à saisir la complexité de la chose et aussi des enjeux que recouvre cette proposition de CPA ce soir. Je vous avouerai que nous en avons longuement discuté parce que derrière les opérations immobilières on a toujours peur de spéculations immobilières et que là sur cette opération en plus de mettre à disposition quand même des investissements, des sommes quand même importantes sur les dix années on a aussi le transfert du droit de préemption de la Commune. Donc on était assez réticent vis-à-vis de ce montage là. On a d'ailleurs demandé en Commission si en fait cette prérogative ne pouvait pas être réalisée par les services de la Mairie compte tenu que de toute façon le concessionnaire serait rémunéré, on a entendu qu'il s'agissait de montages effectivement très complexes, très techniques et aussi au niveau juridique que la Mairie ne pouvait pas forcément assurer. Donc, sur cette question là nous ce soir on votera pour, mais ce sera un vrai vote de confiance à la Municipalité puisqu'on n'a pas tous les tenants et tous les aboutissants, non pas qu'on ne nous les ai pas donnés mais qu'on n'a pas forcément la technique suffisante, la compréhension suffisante à tout cela. Donc ce sera un vote pour mais je souligne. C'est un vrai vote de confiance à la Municipalité sur cette opération là.

**Roland HUREAUX :**

Enfin à Bayonne on ne met pas du béton lavé ou dans le centre du secteur sauvegardé. D'ailleurs il n'y a qu'à Cahors que ça se fait.

**Monsieur Le Maire :**

En tout cas, la reconquête du logement tout comme à Bayonne fait partie de notre ambition, absolument.

**Michel SIMON :**

Oui, moi je voudrais vous remercier Madame EYMES, j'espère que nous serons tous à la hauteur de votre confiance, les services, nous tous les élus et sachez c'est très loin d'une action individuelle et je tiens beaucoup à ce que vous soyez tous associés à ce dispositif dans le cadre de la Commission Grand Projet qui continuera à se réunir de manière régulière pour vous associer au maximum à ce dispositif, seuls on n'y arrivera pas, je n'y arriverai pas et donc nous avons tous besoin les uns des autres que ce soit des services, que ce soit du futur concessionnaire et que ce soit de l'ensemble des élus. Je vous renouvelle encore mes remerciements.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « grands projets – urbanisme – aménagement urbain – reconquête du secteur sauvegarde – commerce de centre-ville – ville numérique »,

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation ayant pour objet de permettre à la Commune de désigner un concessionnaire chargé de réaliser

l'opération de rénovation et de réhabilitation immobilière et de lutte contre l'habitat indigne en cœur historique de la commune de Cahors ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision permettant de mettre en œuvre la procédure de consultation ainsi approuvée ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant en qualité de personne habilitée, à engager toute discussion utile avec une ou plusieurs personnes ayant présenté une candidature ;
- de modifier le montant de l'Autorisation de Programme à hauteur de 3 100 000 € (100 000 € d'études préalables au lancement de la CPA/divers et 3 000 000 € de participations financières) pour cette opération payable en 10 fois.

Adopté à l'unanimité.

**Le Maire :**

Alors il y a la nécessité de constituer une commission.

**Michel SIMON :**

Oui, afin de sélectionner ce prestataire qui aura en charge la CPA, le décret du 22 juillet 2009 prévoit l'intervention d'une commission pour les collectivités territoriales concédantes. En application du code de l'urbanisme, il convient de constituer cette commission au sein du Conseil municipal composé de membres élus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, c'est un peu comme la commission d'appels d'offres. Cette commission est constituée de Monsieur Le Maire évidemment qui préside et de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

Je tiens à vous rappeler quand même que cette commission a vraiment un rôle formel sur la procédure puisqu'elle va participer surtout à l'ouverture des plis. La dessus donc, c'est le texte et il faut qu'on soit tout à fait conforme à l'esprit et à la forme des textes pour éviter tout contentieux qui serait préjudiciable, le vrai travail se fera dans le cadre de la commission grand projet qui assurera le suivi de cette procédure et qui associera évidemment donc toutes les sensibilités de ce Conseil municipal. Mais nous devons formaliser quand même cette commission, elle est prévue par les textes et donc nous allons faire appel aux propositions de listes, c'est comme ça qu'il faut procéder.

**Le Maire :**

Oui absolument. Sur le principe nous ne sommes pas contre le fait que cela soit ouvert, mais ce n'est pas une simple commission. Juridiquement les règles sont assez claires et contraignantes. C'est normal dans la mesure où une concession publique d'aménagement touche au droit de propriété. Nous avons donc intérêt à faire cela de la manière la plus réglementaire possible. Nous avons ainsi préparé une liste pour la majorité municipale et bien évidemment vous pouvez aussi présenter une liste pour avoir des représentants.

**Roland HUREAUX :**

-----Bande inaudible

**Le Maire :**

Tout à fait, donc il y a une liste HUREAUX. La liste de la majorité c'est la liste Michel SIMON avec Cathy BONNET, Martine LOOCK, Henri COLIN, Serge MUNTE et en suppléant Alain SAN JUAN, Daniel COUPY, Noëlle BOYER, Evelyne BESSOU, Cathy BOUIX.

Donc titulaire Roland HUREAUX, suppléant

Simplement nous n'avons qu'à voter la liste par le nom. Donc liste HUREAUX, liste Michel SIMON. Malheureusement ce ne sera certainement pas suffisant mais vous pouvez toujours essayer de le faire. En revanche vous savez que sur les commissions municipales il n'y a pas de soucis pour que chaque personne puisse y participer.

Donc sur 34 votes il y a 29 Michel SIMON, 4 Roland HUREAUX, 1 vote blanc. Donc il faut faire les calculs, il doit y avoir une place je suppose.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- d'approuver la composition de cette Commission chargée d'émettre un avis sur les candidatures reçues, préalablement à l'engagement des discussions mentionnées ci-dessus,
- Le Maire, Président
- 5 des membres élus (titulaires ou suppléants) au sein du Conseil municipal

Titulaires	Suppléants
SIMON Michel	SAN JUAN Alain
BONNET Cathy	COUPY Daniel
LOOCK Martine	BOYER Noëlle
COLIN Henri	BESSOU Evelyne
MUNTE Serge	BOUIX Catherine

Sont élu(e)s :

Titulaires	Suppléants
M. SIMON	M. SAN JUAN
Mme BONNET	M. COUPY
Mme LOOCK	Mme BOYER
M. COLIN	Mme BESSOU
M. MUNTE	Mme BOUIX

Le principe de la constitution de la commission est approuvé à l'unanimité. Pour sa composition, il y a 34 votants. La liste 1 de la majorité obtient 29 voix la liste 2 de l'opposition 4 voix il y a un bulletin blanc.

## FONCIER

### 12. Rétrocession de la voirie de la Chartreuse à la Ville

#### Cathy BONNET :

La société Regourd Investissement a sollicité la Ville début 2015 aux fins de rétrocéder la voie bordant son commerce dénommé « La Chartreuse » et, ce à titre gracieux. Cette voie cadastrée CI n°34p d'une contenance d'environ 320 m<sup>2</sup> jouxte le parking de « La Chartreuse » assurant la liaison entre le chemin de la Chartreuse et l'avenue Anatole de Monzie, tel que vous pouvez le constater sur le plan qui est en pièce jointe, et estimée à la somme de 183 €.

Dans cette perspective, le propriétaire à la demande de la collectivité a réalisé les travaux de réfection de la voirie dont l'état, après analyse par les services, s'avère satisfaisant et conforme au niveau de qualité de la voirie communale. L'état de la voie et de ses

dépendances répondant aux exigences techniques, la voirie de « La Chartreuse » peut être intégrée à la voirie communale et un géomètre interviendra afin de procéder au bornage de cette voie.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « grands projets – urbanisme – aménagement urbain – reconquête du secteur sauvegarde – commerce de centre-ville – ville numérique »,

- d'approuver l'acquisition à titre gracieux de la parcelle CI n°34p correspondant à la voirie de « La Chartreuse »,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir ainsi que tous les actes afférents à cette délibération,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2015.

Adopté à l'unanimité.

### **13.Cession des parcelles AS n°92, AS n° 93 et AS n° 94 situées à Bégoux à M. et Mme NOUAILLES**

**Michel SIMON :**

Les terrains dits du « communal du Payrat » situés le long du chemin de Bégoux ont été acquis par la Ville par acte du 25 mars 2013. Ces terrains appartenaient auparavant aux habitants du Payrat et c'est une action qui avait été menée bien avant cette date de 2013 avec Bégoux environnement. Suite à cette acquisition et même de manière concomitante la famille NOUAILLES qui en assurait l'entretien d'une partie de ces parcelles puisqu'elle est implantée là depuis très longtemps, générations successives, avait sollicité la ville pour demander la cession des parcelles 92, 93 et 94 de la section AS sachant évidemment donc qu'elle l'a toujours utilisé et c'était dans son environnement immédiat et qu'elle en a assuré l'entretien. Tant à l'époque avec les habitants du Payrat avec Bégoux Environnement et que dans les différents documents d'urbanisme que l'on avait constitué il y avait un engagement écrit dans l'acte de ne pas être constructible, c'était voué à rester terrain naturel et de servir entre autre, il y a un bout de terrain qui est dans le tournant face à la maison de l'enfance de devenir une aire de repos pour les passants, pour les promeneurs qui reste à aménager en l'occurrence. Donc, il est écrit que ces terrains ne seront pas constructibles et donc il est indiqué à la famille NOUAILLES qui ne le seront toujours pas bien que par les aléas de notre PLU redevenu POS etc. on serait en zone NB, évidemment le service des Domaines eux applique ipso facto la réglementation au jour le jour.

Donc nous, nous vous proposons de suivre l'avis qui avait été élaboré dans le cadre du PLU, c'est-à-dire en février 2013 et donc qui arrive à une cession au prix de 10 000 € pour un terrain non constructible.

La Ville conservera les pointes de la parcelle AS n°92 pour faciliter la visibilité si on a des aménagements de voirie de carrefour à faire ainsi qu'un emplacement pour réaliser d'éventuels élargissements de voie tels qu'indiqués dans le plan joint, un géomètre interviendra évidemment afin d'effectuer cette division parcellaire au frais de l'acquéreur. Nous en avons fait le constat évidemment avec la famille NOUAILLES sur place.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

VU l'avis de France Domaine,

Vu l'avis de la commission « grands projets – urbanisme – aménagement urbain – reconquête du secteur sauvegarde – commerce de centre-ville – ville numérique »,

- d'approuver la cession des parcelles AS n°92, n°93 et n°94 à M. et Mme NOUAILLES au prix de 10 000 €,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir ainsi que tous les actes consécutifs à cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

#### **14. Enquête publique : aliénation d'une section du chemin rural de Coumbel de Roundes sis les Mathieux à Cahors**

##### **Michel SIMON :**

La délibération n°14 concerne le chemin rural aux Mathieux à Cahors qui avait été vu lors de la séance du Conseil municipal du 25 juin 2014 où le lancement de la procédure d'aliénation avait été approuvé au profil et suite à la demande de Mme RENARD.

Donc le Commissaire Enquêteur Monsieur COURNEDE a été désigné pour diligenter cette enquête publique qui s'est déroulée à la Mairie du 19 février au 5 mars 2015.

Le Commissaire enquêteur nous a fait parvenir son rapport en date du 7 mars 2015 portant avis favorable dont vous trouverez les conclusions en pièce jointe et sur lesquelles il faut retenir une condition sine qua non que je vous propose de reprendre textuellement, c'est-à-dire qu'il n'est pas possible de faire de sortie sur la route communale principale pour éviter tout conflit, donc plutôt que de tergiverser et de dire soumis à des autorisations interdit toutes sorties de véhicules et comme ça la chose sera réglée de manière définitive.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis du Commissaire enquêteur,

Vu l'avis de France Domaine,

Vu l'avis de la commission « grands projets – urbanisme – aménagement urbain – reconquête du secteur sauvegarde – commerce de centre-ville – ville numérique »,

- de suivre l'avis favorable du Commissaire enquêteur à l'aliénation d'une section du chemin rural de Coumbel de Roundes aux Mathieux à Mme RENARD avec mes recommandations que propose le Commissaire Enquêteur et donc avec la non sortie sur la route à partir de cet élément de propriété.
- d'approuver l'aliénation de la section du chemin rural objet de la présente à Mme RENARD au prix de 1 017,17 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et tous les documents consécutifs à cette délibération,
- de dire que les frais de géomètre seront pris en charge par Mme RENARD.

##### **Isabelle EYMES :**

Lorsque l'aliénation du chemin rural de Coumbel est venue en Conseil Municipal il y a un an nous avons voté contre parce que les chemins font partie du patrimoine commun, je ne sais pas si vous vous souvenez ; donc je rappelle d'ailleurs que la Municipalité s'est engagée pour la charte de préservation des chemins publics. Donc sans surprise sur cette délibération nous voterons contre aussi ce soir.

Mme EYMES vote contre.

M. TULET s'abstient.

Adopté à la majorité.

#### **15. Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2014**

##### **Michel SIMON :**

Oui alors comme chaque année nous avons obligation de vous proposer ce bilan des acquisitions et cessions immobilières, c'est un bilan relativement simple qui peut se résumer en trois éléments : l'achat du terrain de la Laiterie et du bâtiment de la rue du Petit Mot pour mieux relier l'îlot Chico-Mendès à la rue Saint James. Je vous ai parlé tout à l'heure de l'îlot

Chico-Mendès, l'achat revente au Grand Cahors d'un petit bâtiment rue Dunant qui est en lien avec la résolution du Bartassec puisque sa démolition permettra de restituer au cours d'eau son emprise nécessaire pour la résolution de la révision du PPRI, donc là on a fait jouer le droit de préemption et le Grand Cahors nous a racheté frais de notaire compris au même prix donc c'est bilan 0 et la vente du foncier de la Plaine du Pal à Polygone mais ça qui avait été décidé il y a déjà un certain temps pour la réalisation de la résidence en cours et où Polygone est en train de réaliser 40 logements locatifs. Après les autres lignes sont des régularisations administratives avec des partenaires institutionnels tiers.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « grands projets – urbanisme – aménagement urbain – reconquête du secteur sauvegarde – commerce de centre-ville – ville numérique »,

- de constater l'état présenté en annexe des acquisitions et cessions immobilières pour l'exercice 2014,
- de dire que cet état sera annexé au compte administratif concerné de l'exercice 2014.

Il n'y a pas de vote sur ce point.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **16. Modification du Règlement intérieur des parcs et parkings : De Gaulle, Galdemar, Les Soupirs, Le Phare, L'Amphithéâtre**

**Serge MUNTE :**

Je suppose que cette délibération va susciter des réactions sur un nouveau plan de stationnement mais avant de répondre à vos interrogations et à vous donner une dernière information sur les nouveaux stationnements payants de surface je voudrais aborder d'abord cette délibération qui est purement réglementaire puisque ce qu'il faut savoir c'est que le 8 décembre 2008 on avait approuvé l'ancien règlement intérieur des parkings De Gaulle, Le Phare et l'Amphithéâtre. Entre temps il y a des parkings qui se sont rajoutés : Galdemar et Les Soupirs et aussi il y a quelques modifications de droit qui ont été obligatoires. Donc ce règlement intérieur précise les droits et devoirs des usagers comme de respecter le code de la route à l'intérieur : ce n'est pas parce qu'on a un parking fermé qu'il ne faut pas respecter le code de la route. Il précise tous ces usages et devoirs, de l'autorité responsable et des préposés désignés par celle-ci.

Il précise ainsi :

Le fonctionnement du contrôle des accès et la modalité des péages,  
l'organisation intérieure et les conditions de circulation à l'intérieur du parking qui seront explicitées par la signalisation dans les parkings telle qu'elle est aujourd'hui,  
les horaires d'ouverture du parking de L'Amphithéâtre,  
Les horaires d'ouverture du parking du Phare,  
Les horaires d'ouverture du parking De Gaulle,  
Les horaires d'ouverture du parking Galdemar,  
Les horaires d'ouverture du parking des Soupirs,  
La réglementation du stationnement, aussi bien des véhicules automobiles que des deux roues,  
La circulation des piétons lorsque ceux-ci sortent ou vont à leur véhicule,  
Les principes de circulation des voitures découlant du principe du Code de la route qui s'appliqueront à l'intérieur des parkings.

C'est une mise à jour purement réglementaire mais qui s'impose à nous, donc si vous n'avez pas de questions sur ce règlement intérieur je vous propose :

Vu l'avis de la commission « proximité – sécurité – stationnement »

- d'approuver le règlement intérieur des parcs et parkings joint en annexe,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes consécutifs à cette délibération.

**Isabelle EYMES :**

Je vais profiter effectivement de cette délibération pour m'exprimer sur deux points, le premier concerne le parking du Phare et le second est effectivement une petite déclaration sur le nouveau plan de stationnement de surface.

J'ai participé à la réunion du quartier 19<sup>ème</sup> bas en tant que résidente mais aussi en tant qu'élue municipale et j'ai trouvé que c'était aussi fort instructif. J'ai été effarée des témoignages des personnes riveraines et utilisatrices du parking du Phare qui dénonçaient une dégradation très préoccupante de ce lieu : prostitution, trafic, consommation de drogues, lieu utilisé comme toilettes publiques, des faits qui ne sont pas démentis et qui semblent avoir pris une dimension telle qu'à notre sens elles ne peuvent rester en l'état. Alors je ne dis pas que la Mairie et les Services de l'Etat ne font rien, ce n'est pas mon propos, ni que ce type de situation est facile à régler mais pour l'instant force est de constater que la situation empire alors qu'elle est connue de tous.

En tant que collectivité nous nous devons d'assurer la protection de tous nos concitoyens et là en l'occurrence quand j'entends que des seringues souillées traînent à même le sol avec bien d'autres choses que je ne détaillerai pas je m'inquiète fortement à la fois pour les utilisateurs des produits parce qu'il s'agit de femmes et d'hommes qui ne sont pas stigmatisés et qui doivent être aidés, à la fois pour les Cadurciens et les touristes utilisateurs de ce stationnement et à la fois aussi pour les personnels de la Mairie qui sont chargés de l'entretien des lieux. L'usage de cet endroit comme lieu de prostitution associé au problème de salubrité et de santé appelle à notre responsabilité et demande à mettre en place des réponses croisées et diverses. D'aucun ont dit lors de cette réunion que lorsqu'il y avait un gardien ces problèmes ne se posaient pas. Bon le contexte était aussi peut-être différent mais il est sûr qu'une présence humaine en continu, si elle ne résout pas à elle seule le problème peut permettre une surveillance active que les caméras ou les patrouilles ponctuelles ne permettent pas.

Donc, nous pensons que la Municipalité devrait envisager le retour d'un gardien au parking du Phare très rapidement, et que cela serait déjà un premier pas dans la résorption du problème.

En ce qui concerne le plan de stationnement de surface et sa nouvelle réglementation nous voulons souligner que pour nous ces mesures vont dans le bon sens, celui d'une prise en compte des nombreuses nuisances entraînées par le flux très élevé de voitures entrant dans la boucle tous les jours : on est à plus de 30 ou 35 000 voitures, je ne sais plus par jour et ça augmente chaque année à priori de 3%, donc il faut que cela s'arrête, nous l'avons dit à de nombreuses reprises. Donc la mise en place de stationnement payant se veut être une mesure dissuasive en la matière, on comprend qu'il y ait peut-être du mécontentement mais de ce que je perçois pour l'instant ce mécontentement émane surtout des Cadurciens extra muros parce que ceux de l'intérieur de la Boucle sont beaucoup plus favorables parce que pour eux ces nuisances ils les vivent au quotidien. Alors pour autant je vais mettre un bémol parce que nous regrettons que ce plan ne soit pas synchro avec l'ouverture des parkings gratuits de Périé, de Roquebillière et de la Gare. Parce que le temps que tout cela se cale et que d'autres habitudes se prennent il y a fort à penser qu'on va certainement assister à une migration des automobilistes vers les rues à place gratuite qui ont été détaillées donc dans le Flyer qui a été distribué sur les pare-brises des voitures, donc sont cités : Charles De Freycinet, Jean Jaurès, Joachim Murat, Anatole France, Frédéric Suisse, La Barre, Les Cadourques, le quai de Regourd Ludo Rolles et Lagrive.



Les rues à place gratuite étaient déjà très encombrées, j'habite dans l'une d'elles donc je sais de quoi je parle, et donc elles risquent d'être prises d'assaut au détriment des riverains. Nous demandons donc qu'en attendant l'ouverture des parkings gratuits promis les riverains de ces voiries puissent eux aussi également bénéficier du tarif riverain de 10 €.

**Yannick LE QUENTREC :**

Donc j'en profite, effectivement j'ai compris que c'était un règlement, d'accord mais bon je vais en profiter quand même pour aborder autre chose sur cette question là puisque en ce qui concerne la politique urbaine à Cahors à Gauche nous pensons qu'il est important effectivement de ne pas laisser le centre ville envahi par les voitures, nous pensons qu'il est important de redonner la place aux piétons, d'aménager des espaces de déambulation et de développer les transports en commun ; donc de ce point de vue nous nous inscrivons dans une approche écologique de la ville mais pas seulement car l'écologie sans le social peut être vite perçue par la population comme une opération punitive ce qui irait, vous le reconnaîtrez, à l'encontre des objectifs poursuivis. Je suis là pour me faire l'écho d'un certain nombre de mécontentement que je vais aborder point par point sur la question d'abord de l'élargissement des parkings payants dès le 1<sup>er</sup> juin, moi aussi je m'interroge, est ce qu'il n'y a pas là quelques précipitations à mettre en place de nouvelles zones payantes sans attendre que les parkings gratuits supplémentaires soient aménagés, je pense par exemple à la gare ou à Périé qui n'existe pas à ce jour, on pourrait aussi quand même parler de Roquebillière où le sol est encore en terre battue ; de plus sur cette question des parcs relais je voudrais savoir également ce qu'il est prévu pour les personnes qui arrivent de la vieille route de Paris. Je rappelle aussi que la navette gratuite ne concerne pour l'instant que deux parcs relais : les Chartreux et Ludo-Rollès, bref il me semble que quand on met en place un tel élargissement du stationnement payant il faut que l'offre de stationnement gratuit suive, si ceci n'est pas le cas pour l'instant évidemment cela va accentuer les contraintes des Lotois et des Lotoises. Maintenant sur la politique tarifaire vous instaurez un paiement au ¼ d'heure, nous trouvons ça tout à fait positif comme il est positif également de baisser le tarif résident de 16€ à 10€ par mois. Mais quand même quand on fait le calcul 10€ par mois ça revient tout de même pour une famille avec un véhicule à 120 €/an et le deuxième véhicule lui reste à plein tarif. Quand on sait que de nombreux foyers en centre ville ont des ressources modestes avec dans certains endroits du centre une sur représentation de personnes en situation de précarité ces 120€ ajoutés aux autres taxes et impôts locaux deviennent vite insupportables, ils sont en tout cas dissuasifs pour continuer de résider en centre ville ou au contraire pour y attirer d'autre population. La même question se pose par rapport aux tarifs dits socio pro qui concernent si j'ai bien compris les professionnels médicaux, les professionnels du dépannage, il faudra que vous me disiez aussi si dans ces professionnels du dépannage vous intégrez les artisans et également les services à domicile qui travaillent donc au centre ville et pour qui l'usage des parkings relais est impossible soit parce qu'ils transportent des outils, soit parce que les distances entre les lieux d'intervention successifs sont trop importantes. Si ces professionnels ne viennent en ville que de façon irrégulière 3€ de stationnement par jour ça peut quand même sembler raisonnable, mais pour d'autres catégories qui sont obligées de venir travailler tous les jours en ville, je pense par exemple aux aides à domicile 3€ par jour à raison de 20 jours ouvrables cela fait quand même 60€ par mois. Quand on est aide à domicile, quand on sait qu'on touche à peu près 700 à 800€ mensuel c'est véritablement insoutenable et il faut savoir à ce sujet que si certaines associations ou employeurs acceptent de prendre en charge ce type de frais d'autres le refusent et là dans ce cas là ce sont les petits salaires qui trinquent.

Donc, pour ce qui nous concerne nous considérons qu'il faut faire davantage d'efforts en direction de ces catégories, en résumé pour Cahors à Gauche la majorité municipale pourrait mieux faire concernant cette politique de stationnement en la rééquilibrant en faveur du social en partant des citoyens des citoyennes du local du cas par cas pour mettre en place des solutions les plus ajustées possibles.

## **Serge MUNTE :**

C'est vrai que quand on décide de remettre à jour le plan de stationnement on sait toujours qu'il y aura des réactions qu'elles soient positives ou négatives, moi je vois dans vos interventions quand même quelques encouragements puisque dans les propos que vous venez de dire il y a des choses négatives mais il y a des choses positives. Je vais essayer de répondre à toutes vos interrogations, par rapport à l'extension des places payantes de surface ce qu'il faut bien comprendre c'est qu'en 2008 par exemple il y a un chiffre qu'on a oublié il y avait 930 places de stationnement payantes de surface ; dernièrement, on a fait la comptabilisation de ces places payantes avant l'extension on était tombé à 530, c'est le chiffre 530 qui était anormalement bas, ça veut dire que par rapport à d'autres villes on avait un turn over très compliqué c'est pour ça qu'on a essayé par l'agrandissement des places de stationnement payantes de surface d'essayer de remettre justement ce dynamisme turn over qui est très important par rapport aux commerçants de Cahors qui nous disent depuis des années : il faut qu'il y ait de la rotation dans ce centre ville qui est bien sûr enclavé, donc 930 on passe à 1076 donc c'est vrai que c'est une augmentation mais par rapport à 2008 c'est une augmentation de 150 places payantes, je tenais à le dire. C'est vrai qu'il y a des parkings qui vont être construits, donc je rappelle dès septembre il y aura rue du Périé, Octobre il y aura côte de Roquebillière et après au premier semestre 2016 il y aura donc la Gare : ça fera 260 places supplémentaires mais je tiens à vous rappeler quand même qu'à Cahors sur les 3590 places de stationnement de surface il y aura 1076 places payantes mais il reste 2514 places gratuites encore, on oublie ces chiffres. Souvent par rapport à la fiscalité on se compare à d'autres villes de la même strate, nous on a essayé de se comparer à d'autres villes de la même strate et on était en décalage par rapport à ce nombre de places payantes, je rappelle quand même qu'il y a Les Chartreux 300 places, Ludo Rolles 220 places, Bessières 110 places, St Georges 110 places, De Gaulle 100 places, Michelet 50 places et Lafayette 47 places et qui restent encore des artères principales : je veux parler de Freycinet, Jaurès, Murat, Anatole France, Frédéric Suisse, les Cadourques je ne vais pas toutes les citer qui restent gratuites ; donc on a essayé quand même de répondre à plusieurs problématiques c'est-à-dire de redonner de la mobilité à ces véhicules qui stationnaient longuement sur des emplacements stratégiques mais aussi de permettre à la population de se garer gratuitement sur Cahors. Alors là aussi, on a fait des efforts par rapport donc à ce qui existait avant, il y a du changement mais aussi du changement positif pour les Cadurciens. Le stationnement résidentiel 16 € ça existait avant c'était à 16€ on passe à 10€ c'est une diminution de 37%, le paiement par rapport aux personnes qui viennent travailler : les plombiers, les infirmiers et tout ça on est resté 3€/jour je pense que c'est acceptable par rapport à d'autres villes je peux vous dire qu'on est dans la norme. Donc, on a essayé de répondre à toute cette problématique et comme disait Monsieur le Maire tout à l'heure il ne faut pas que le stationnement devienne pénalisant par rapport donc aux habitants de Cahors, surtout les habitants payent les impôts, il ne faudrait pas que ceux qui n'ont pas de véhicule payent le stationnement alors qu'ils ne l'utilisent pas. Tout le but, alors c'est vrai que ça fait beaucoup de changement en une seule fois, de cette réforme c'est que le budget du stationnement soit équilibré comme Monsieur le Maire l'a dit quand il a présenté donc ce nouveau plan de stationnement à la Presse, si dans les mois à venir on s'apercevait que les rentrées d'argent étaient supérieures on reverrait la politique tarifaire puisque le but de ce plan ce n'est pas que le budget de stationnement devienne bénéficiaire mais c'est juste qu'on l'équilibre. Une dernière réponse par rapport à l'intervention de Isabelle EYMES par rapport au Phare : il faut remettre ces propos qui ont été tenus par rapport à la réunion qui portait sur la problématique des marginaux, des incivilités et des insécurités sur la Ville de Cahors et c'est vrai qu'il y a des propos très durs qui ont été tenus au cours de cette réunion publique et le Phare en a fait parti puisque c'est vrai que le positionnement géographique du Phare avec la concentration d'une certaine population de marginaux donc dans la ville de Cahors fait qu'il y a certaines dégradations qui se produisent dans ce parking fermé, on essaye bien sûr de le combattre :

il y a plusieurs aménagements techniques qui vont être proposés pour empêcher ces personnes là de pénétrer puisqu'on pénètre dans un parking quand on a une voiture à récupérer ou à poser mais on a rien à faire dans un parking si on n'a pas un véhicule à stationner et on va essayer aussi bien sûr par rapport à ces incivilités de répondre globalement, là c'est une problématique de lieu, mais c'est la problématique des marginaux dans la ville de Cahors, quel lieu où ça pose problème ? Le Phare parce qu'on arriverait bien à le régler, c'est vrai qu'il y a des problèmes, je pense que le Maire s'exprimera prochainement par rapport à ce qu'on m'a proposé ; je crois qu'on travaille de mieux en mieux avec la Police Nationale et la Police Municipale, il y a des tâches qui vont être demandées à la police municipale qui seront présentées dans les prochains jours. C'est vrai donc le Phare à aussi une autre problématique : c'est que c'est un bâtiment vieillissant, vous savez que l'on n'est pas propriétaire du Phare on est locataire, on a un bail et que là aussi ça fait parti aussi du ressenti, je pense que ce bâtiment il va falloir négocier avec le Propriétaire pour faire un entretien un peu puisque je ne sais pas depuis combien d'années (je pense que ça fait plus de 30 ans) que ce bâtiment est en activité par là à peu près. Voilà ce que je voulais vous répondre, tout n'est pas parfait mais on essaye de répondre le plus socialement possible à nos problématiques de stationnement de la ville de Cahors.

### **Monsieur Le Maire :**

Quelques propos pour compléter ce qu'a dit Serge, le stationnement c'est évidemment extrêmement sensible, pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui il ne répond pas aux demandes des habitants. Il existe une étude sociologique qui a été réalisée par l'Université Jean Jaurès qui a été présentée Samedi matin lors des ateliers du Projet de territoire de l'Agglomération. La problématique du stationnement fait partie des dossiers complexes mais il faut préciser que cette étude a été réalisée avant que l'on ne mette en place ce plan de stationnement. Pourquoi cela ne répond pas aux attentes ? Parce qu'avant tout, vous ne pouviez pas vous garer à Cahors, même en payant. Nous sommes sur des taux d'occupation de plus de 95% de la voirie payante. L'amphithéâtre et de Gaulle sont par ailleurs parfois complets, donc vous ne pouvez pas accéder au stationnement y compris en payant. Nous nous devons d'améliorer les choses car c'est par ailleurs une problématique qui s'inscrit dans notre projet de cœur d'agglomération. Nous ne l'avons pas fait tout seul non plus ce travail, nous avons pris l'attache de bureaux d'études pour comprendre aussi bien les enjeux que les difficultés et nous essayons de prendre en compte tous les usagers. La première difficulté c'est la nécessité de rotation. Pour qu'il y ait rotation il doit y avoir stationnement payant, c'est ce que nous avons évoqué en début de séance lors de l'examen des décisions du Maire. Mais on constate aussi que le stationnement payant dans les villes qui nous entourent est plus important qu'à Cahors. Malgré cela, un certain nombre d'habitants trouvent normal de payer ailleurs mais pas forcément à Cahors. En effet, souvent les gens qui vont à l'extérieur ont pour premier réflexe de chercher un parking payant. Il semblerait qu'à Cahors on ait un petit peu plus de mal avec cela....

Donc on rajoute des places de stationnement et on élargit la zone de stationnement payant. Dans le même temps on prend en compte la problématique des commerces : certains ne veulent absolument pas payer et pourraient prendre prétexte de l'augmentation de stationnement payant pour aller en périphérie. Nous répondons : le samedi après-midi c'est gratuit, vous pouvez venir consommer en stationnant gratuitement à la fois sur la voirie payante et à la fois sur les parkings ouvragés. Ce que nous espérons c'est que cela va véritablement, sur le samedi après-midi de 14 à 19h, dynamiser la fréquentation du Centre-Ville et donc l'activité commerciale. Il s'agissait aussi de répondre à ceux qui viennent régulièrement et ne peuvent pas utiliser les navettes, ou ceux qui habitent sur place : Je pense que c'est un effort important qui a été fait que de passer de 16 à 10 €/mois. Il n'y a pas une ville où c'est aussi peu cher il faut le savoir. Quant aux socio-professionnels je rappelle que vous avez évoqué 3 €, mais il existe également des tarifs à la semaine, et puis

n'oublions pas la participation de l'employeur ! C'est 15 € la semaine et c'est pour quatre jours 12 € on gagne ainsi 3 €. On ne va pas en débattre mais toujours est-il qu'il peut y avoir un effort.

Je rappelle par ailleurs que pour les personnes plus modestes, nous avons instauré le tarif mensuel à 1 €. Vous êtes pour favoriser c'est normal les transports collectifs, c'est un effort important qui est fait pour ces personnes à revenus modestes qui peuvent utiliser le bus pour 1 €/mois. Sur la proposition qui viserait à augmenter le nombre de personnes éligibles au tarif résident, nous devons être prudents dans un premier temps parce que la mise en œuvre a un certain coût certes, mais il faut aussi que vous y trouviez un avantage. Et cet avantage-là consistera à pouvoir se garer ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Celui qui habite à Cahors il ne faut pas qu'il aille faire un tour dans la journée parce qu'il est sûr qu'en rentrant il ne pourra pas se garer ! L'objectif à atteindre c'est qu'avec son abonnement il puisse se garer et qu'il y ait toujours de la place payante disponible : c'est ça l'objectif. Voilà ce que nous visons et nous espérons que le travail accompli portera ses fruits. Quant aux pendulaires, d'abord je rappelle que la navette va être améliorée puisqu'elle est parfois en retard, il faut en avoir conscience. Un nouveau dispositif intégrant la géolocalisation permettra de savoir dans combien de temps elle va passer. Donc vous n'êtes plus bloqué sur la fiche des horaires qui n'est pas toujours respectée et lorsque vous arriverez en voiture au parking relais vous pourrez savoir s'il vaut mieux aller à pied ou s'il vaut mieux attendre la navette : si elle arrive dans 5 minutes il vaut mieux l'attendre sinon il vaut mieux partir à pied.

Il y a aussi un dispositif qui se développe et c'était quand même une première, car je ne l'ai pas vu dans beaucoup de villes et je peux vous dire que les statistiques d'utilisation augmentent, c'est le vélo et son utilisation couplée avec les garages à vélo. J'invite les gens à se tourner vers ces garages à vélo : vous vous garer, vous prenez votre vélo, vous l'utilisez, vous le ramenez le soir, ce sont des choses qui fonctionnent. Parfois les gens n'ont pas l'info mais dès qu'ils l'ont, je peux vous dire qu'ils ont compris et ça fonctionne très bien, alors le vélo évidemment quand il pleut c'est moins bien mais enfin en général les parcours sont assez courts depuis les parkings relais. Pour le reste, par rapport aux parkings, ils seront faits dans l'année. Pour le Périé et pour Roquebillière les budgets sont votés donc on n'a pas de soucis et nous en avons la maîtrise foncière ; quant à celui de la gare c'est un petit peu plus long mais il devrait être fait en début d'année. Vous voyez donc que nous devrions y arriver. Alors vous le voyez, c'est une réforme difficile. Elle prend aussi un peu de temps, j'ai dit tout à l'heure que nous devons modifier quelque peu les tarifs. On est obligé de faire la jonction entre les anciens et les nouveaux horodateurs et il se trouve que l'entreprise nous a averti il y a une semaine qu'il y avait un petit retard. Cela se fera au cours du mois de Juin mais l'idée c'est que les habitudes soient prises en Juin, cet été, et qu'en septembre les gens aient bien compris les nouvelles dispositions. On fera un point dans six mois, je n'ai pas de certitude, je n'ai pas d'assurance, je pense qu'on a travaillé le dossier comme il fallait et s'il y a de petits aménagements à faire évidemment on les fera mais vous savez on a regardé aussi ce qui se faisait ailleurs, on a même innové : les catégories socioprofessionnelles il n'en existe pas beaucoup à l'extérieur non plus, donc on a à peu près tout utilisé, on continue à travailler à des initiatives innovantes, mode alternatif à la voiture notamment. On pourra faire des propositions prochainement. On essaie comme toujours d'avoir une réforme la plus juste et la plus équilibrée possible dans le traitement de la difficulté que vous avez évoquée. D'abord je voudrais vous remercier d'avoir participé aux réunions de quartier et vous savez à quel point c'était quand même intéressant. On les organise de manière régulière, ça permet de sentir aussi les difficultés. Effectivement ce n'est pas le stationnement qui a fait l'objet de plus de discussions finalement alors qu'ils étaient particulièrement concernés, c'était les problématiques des marginaux dont les comportements ne sont pas acceptables ni pour les habitants ni pour eux d'ailleurs il faut bien en avoir conscience. La réponse sera équilibrée et globale. C'est bien objectif de renforcer les équipes, des moyens techniques parce que l'humain n'est pas toujours là : c'est le plan de vidéo protection et puis le volet social bien

évidemment ne sera pas oublié, donc là-dessus on essaie d'avoir l'approche à la fois la plus équilibrée, la plus juste et surtout la plus efficace possible parce que c'est vrai que ça ne doit pas ternir l'attractivité de notre centre ville. Ce n'est pas acceptable si on veut que les gens viennent habiter en ville, on ne peut pas laisser se dégrader comme ça la situation, on en a bien conscience. On proposera des éléments prochainement qui font partie du plan de tranquillité et de sécurité publiques que nous avons déjà évoqué. Nous avançons avec toutes les parties concernées pour être plus efficient d'ici la fin de l'année, c'est un objectif sur cette question.

**Roland HUREAUX :**

Juste un mot pour vous dire ce que vous dites sur la sécurité de la place Emilien Imbert, ça fait quinze ans qu'on l'entend de majorités successives.

**Le Maire :**

Oui mais avec des tensions qui ne sont pas toujours les mêmes quand même. C'est que pour la problématique des marginaux et les incivilités, la question ne se pose pas qu'à Cahors bien évidemment. Et puis elles existent depuis longtemps, c'est une vérité. Il vaudrait mieux que la situation économique soit meilleure, qu'il y ait moins de chômage et que les gens travaillent plutôt qu'ils soient dans cette situation. Mais moi, je ne veux pas dire qu'il faut se résigner. Pour ma part, je ne le suis pas. Attention aux rumeurs et aux exagérations qu'on entend parfois lors de ces réunions de quartier. Il y a des difficultés bien évidemment mais il faut savoir aussi tempérer quelque peu les choses. Ce qui est sûr c'est qu'effectivement les gens exprimaient une véritable exaspération, des gens qui d'ailleurs ne constituent pas tous des réactionnaires bien au contraire. A nous collectivement d'apporter une réponse, ce que nous essayons de faire. Voilà ce que je voulais dire à ce stade, finalement j'ai été presque plus long que Serge.

Adopté à l'unanimité.

**Le Maire :**

Sur la question des résultats de tout à l'heure, il va être question de chiffres. Le meilleur d'entre nous normalement en matière de chiffres c'est l'adjoint aux finances, donc c'est lui qui va vous donner les résultats et les explications surtout qu'à priori cela fait cinq sièges pour la liste Simon et 0 pour la liste Hureaux, désolé mais c'est ainsi.

**Vincent BOUILLAGUET :**

Il s'agit d'une commission particulière et lorsque le concédant est une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités on désigne en son sein à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne les membres composants la commission et non pas au plus fort. Alors explications. Il y a 34 votants puisqu'il y avait un absent, on détermine le quotient électoral qui est le nombre de votants divisé par le nombre de titulaires et non pas titulaires + suppléants donc 34 divisé par cinq puisque la commission est de cinq, le nombre de votants par le nombre de postes à la commission donc 34 divisé par 5, ça fait 6,8 ça c'est le quotient électoral 6,8. Ensuite on prend chaque liste et on divise le nombre de voix par le quotient électoral c'est assez classique, donc la liste SIMON 29 voix divisées par 6,8 ça fait 4,26 et la liste HUREAUX 4 voix divisées par 6,8 ça fait 0,58. Sauf qu'on arrondit au chiffre inférieur donc la liste SIMON 4,26 a quatre postes, la liste HUREAUX 0,58 a 0 poste mais il reste un poste à distribuer puisqu'on a distribué que 4 sur 5, on est à la plus forte moyenne, comment fait-on ? Et bien on reprend le nombre de postes c'est-à-dire la liste SMON à 4 postes, il en manque un cinquième donc, on redivise 29 par 5, ça fait 5,8. La liste HUREAUX a 4 voix, on le divise par 0 le nombre de postes obtenus plus 1, donc on divise 4 par 1 et ça

fait 4 ce qui fait que la liste SIMON a 5,8, la liste HUREAUX 4 donc le cinquième poste est attribué à la liste SIMON.

C'est le vote à la plus forte moyenne encore une fois et non au plus fort reste qui avantage toujours les listes minoritaires.

**Le Maire :**

J'installe la Commission, vous avez compris qu'il n'y a pas d'enjeu. Donc les titulaires Michel SIMON, Cathy BONNET, Martine LOOCK, Henri COLIN, Serge MUNTE, suppléant Alain SAN JUAN, Daniel COUPY, Noëlle BOYER, Evelyne BESSOU et Cathy BOUIX.

Le principe de la commission je ne l'avais pas fait voté, qui est contre, qui s'abstient ?  
Adopté.

**17. Adhésion à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine**

**Serge MUNTE :**

Vous savez que la propreté donc que ce soit à Cahors ou dans les autres villes bien sûr est une tâche essentielle qu'on doit à la population, donc on essaye toujours de s'améliorer et donc il y a une association qui se crée des Villes pour la Propreté Urbaine.

Alors ce que je vous propose c'est d'adhérer donc à cette association, c'est une demande des services donc de la direction de la propreté puisque c'est vrai que la technique évolue, le matériel évolue, on aimerait que les élus et les responsables de ce service là puissent échanger par rapport à cette problématique de la propreté dans les villes de même strate ou de strate différente parce toutes les idées sont bonnes. Donc tout ça a un coût donc c'est pour cela qu'on vous présente cette délibération mais un coût raisonnable je dirais.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « proximité – sécurité – stationnement »

- d'adhérer à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine,
- d'approuver le versement de la somme de 500 € à l'AVPU correspondant aux frais annuels de cotisation pour l'adhésion à cette association (5 001 à 20 000 habitants),
- de désigner M. Munte, adjoint en charge de la propreté, pour représenter la Ville de Cahors au sein de l'AVPU.

**Roland HUREAUX :**

Je voterai contre cette délibération pour la raison suivante : c'est qu'il se multiplie en France des associations sur les jardins, il y a l'association bien connue des villes d'accueil, des villes de ceci, des villes de cela ; je suis un petit peu septique, d'accord la cotisation n'est pas très élevée mais ça va tout de même coûter un petit peu à la Collectivité car le jour où il y aura le congrès annuel qui se tiendra peut-être à Strasbourg, il faudra payer des indemnités journalières plus des frais de déplacement peut-être à beaucoup de monde des élus, des fonctionnaires. Alors je suis profondément persuadé que sous prétexte d'échanger des expériences ce qui peut très bien se faire de beaucoup de manières et notamment par des revues, par internet etc. c'est un prétexte pour aller à l'autre bout de la France faire un gueuleton, passer la nuit en dehors de chez soi et la multiplication de ce genre d'associations me laisse profondément septique. Alors à titre personnel je voterai contre, d'ailleurs quand Monsieur LECURU avait fait adhérer Cahors Ville d'Arts et d'Histoire j'avais voté contre aussi parce que je pensais que toute la France savait que Cahors était une ville d'Art et d'Histoire.

**Le Maire :**

Enfin ce n'est pas tout à fait la même chose, ces villes d'art et d'histoire constituent un beau label. Je ne vais pas défendre mon prédécesseur.

**Isabelle EYMES :**

En ce qui nous concerne nous ne voyons pas non plus d'intérêt à adhérer à cette association, pour nous ça ressemble plus à un effet d'annonce et de la communication plutôt qu'à un véritable service rendu. Bon d'abord parce que tout ce qui est décrit dans le document en tant qu'objectif à notre avis peut être atteint sans y avoir recours parce que je précise au passage par exemple que la fameuse grille d'indicateurs IOP (indicateur objectif de propreté) j'ai été sur Internet, je l'ai trouvé de suite en libre consultation et donc je pense que les agents de la Mairie ont certainement toute compétence à s'en saisir par eux-mêmes.

Ensuite parce qu'il arrive, bon je ne dis pas que c'est forcément le cas d'ici, que ce genre d'associations ait des liens privilégiés avec certaines entreprises et qui leur permettent ainsi d'influencer par la suite les décisions des acteurs publics. Ce n'est que 500€ effectivement mais ces 500 € peuvent être employés autrement, par exemple à des actions justement en direction des Cadurciens et des entreprises ou des associations locales sur la question de la propreté. On avait prévu de voter contre, j'entends que Serge MUNTE dit que c'est avant tout une demande des services, donc on s'abstiendra parce qu'on en tient compte. Et pour l'anecdote en allant sur Internet voir ce qu'était l'AVPU j'ai vu aussi que c'était une façon de qualifier l'état de conscience d'une victime ou d'un patient alors ce sont les échelles, la victime a conscience de ce qui se passe autour d'elle etc. jusqu'aux stimuli douloureux, j'espère qu'à la Ville de Cahors, nous n'en sommes pas là.

**Serge MUNTE :**

A la tête du service propreté on a mis une jeune personne, une jeune ingénieure et comme elle était présente à la réunion de commission vous y étiez aussi Madame EYMES et elle a bien précisé qu'elle a eu dans son cursus universitaire beaucoup de formations ; justement elle est spécialisée dans la collecte des déchets mais jamais par rapport à la propreté, il n'y a pas de modules par rapport à la propreté et c'est à sa demande. Elle a senti le besoin justement de côtoyer d'autres personnes qui sont dans le même cas, c'est-à-dire de prendre un service important de la collectivité et important pour les Cadurciens. Voilà, c'était juste une demande des services. Après, moi, personnellement, là aussi j'ai un besoin mais c'est surtout les services qui ont besoin parce que c'est une bande technique par rapport aux nouvelles technologies et par rapport au nouveau matériel, c'est tout.

**Le Maire :**

Autant on peut avoir quelques inquiétudes sur le fait que Serge MUNTE ait envie de quelques gueuletons mais autant Caroline Cariou moins ! Bon donc Serge MUNTE s'engage à rester ici et envoyer sa chef de service à sa place à Strasbourg. On peut prendre cet engagement.

M. HUREAUX, Mme RIVIERE, M. MAFFRE, Mme SOLER votent contre.

Mme EYMES s'abstient

Adopté à la majorité.

18. **Transfert de la compétence aménagement numérique**

**Le Maire :**

C'est à moi que revient la présentation de la délibération suivante. Pour ceux qui siègent au Grand Cahors, on est sur un transfert de compétences au Grand Cahors donc cette délibération a d'abord été présentée à cette collectivité, elle concerne la question de l'aménagement numérique, vous savez qu'on a eu la chance, parce que nous étions en Communauté d'Agglomération du Grand Cahors, d'être en zone AMII, c'est-à-dire manifestation intention d'investissement. ORANGE a donc répondu et s'est engagé à développer la fibre optique sur l'ensemble du territoire. Ils ont déjà commencé, les premières armoires ont été posées sur le secteur de Terre-Rouge et sur le secteur de la Croix de Fer. Donc, pour le moment ils tiennent leur engagement qui consiste à équiper le territoire en fibre optique en se donnant comme délai la fin de l'année 2020. C'est une chance et c'est un élément d'attractivité important quand on sait la place qu'ont pris les nouvelles technologies dans les usages quotidiens des citoyens, des usages professionnels aussi. ORANGE a évidemment souhaité conventionner, non pas avec chaque commune, mais avec le Grand Cahors. Nous avons décidé de transférer la compétence, elle a été adoptée à l'unanimité par le Grand Cahors, de mémoire je crois, et désormais il revient à l'ensemble des communes du Grand Cahors de voter ce transfert de compétences. Je ne rentre pas dans les détails, s'il y a des questions je suis à votre disposition.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « grands projets – urbanisme – aménagement urbain – reconquête du secteur sauvegarde – commerce de centre-ville – ville numérique »,

- d'approuver le transfert de la compétence facultative aménagement numérique à la Communauté d'agglomération du Grand Cahors par ses communes membres ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes décisions et à signer tous actes afférents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

→ Mme DUPLESSIS KERGOMARD quitte la séance.

Présents : 30

Excusés : 5

Procuration(s) : 3

## **19. Modification des statuts de la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL)**

**Henri COLIN :**

Oui il s'agit de la modification des statuts pour Fédération Départementale d'Energies du Lot. La FDEL a récemment présenté le projet de déploiement d'un réseau départemental d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE). Dans ce projet il y avait un certain nombre de thèmes comme :

- Faciliter le développement des véhicules électriques dans le département du Lot,
- Maîtriser l'impact des bornes de recharges sur le réseau public de distribution,
- Contribuer à l'attractivité économique et touristique du territoire en permettant le transit de véhicules électriques provenant d'autres départements,
- Garantir un maillage homogène de bornes.

Afin de développer la mobilité électrique, il est donc nécessaire que les collectivités installent des bornes de recharges publiques accessibles à tous.

Compte tenu de la complexité des opérations liées à ces infrastructures et du fait que cette activité est liée à celle de la distribution publique d'électricité, la FDEL est la structure intercommunale la plus pertinente pour un exercice cohérent de cette compétence. Ainsi d'ailleurs par délibération en date du 22 décembre 2014 le Comité Syndical correspondant



avait modifié ces statuts pour y intégrer la compétence optionnelle et ce au titre de l'article L.2224-37 du CGCT.

Il est donc proposé de modifier les statuts et dans ce cadre d'indiquer que le syndicat exerce en lieu et place des personnes publiques membres sur leur demande expresse la compétence mentionnée à l'article L.2224-37 pour la mise en place et l'organisation d'un service destiné à créer entretenir exploiter des infrastructures de recherche nécessaires à l'usage des véhicules électriques. Cette modification statutaire doit être approuvée par les délibérations concordantes des collectivités adhérentes à la Fédération et donc :

J'ai l'honneur de proposer à notre assemblée :

**Vu l'avis de la commission « Technique – Développement durable »,**

- d'approuver la modification des statuts telle que définie ci-dessus ;

**Isabelle EYMES :**

Sur cette délibération on a quand même plusieurs choses à dire.

Pour parler clair ce que veut la Fédération Départementale d'Energies c'est que les communes engagent de l'argent public afin de développer la mobilité électrique par le biais d'installations donc de ces bornes de rechargement.

Donc, dans le Lot et ailleurs, elle démarche d'ailleurs activement dans ce sens depuis plusieurs mois les collectivités locales.

Nous on a repris les arguments de la FDEL pour convaincre. Le premier c'est faciliter le développement des véhicules électriques dans le Lot, moi j'ai envie de dire ah bon pourquoi ? L'on suppose que ce tout premier argument se veut écologique, agissons pour protéger l'environnement. Or il est vrai que la voiture électrique ne pollue pas au moment où elle roule, elle pollue gravement avant, après et surtout ailleurs dans le monde en délocalisant la pollution du fait de l'extraction des métaux qui composent sa batterie. De façon globale chacun sait que la consommation énergétique totale d'une voiture particulière est due pour les  $\frac{3}{4}$  à celle nécessaire à sa fabrication, selon ce critère la voiture électrique est donc tout aussi polluante en terme de CO2 que la voiture thermique, c'est l'ADEME qui le dit. Alors pour ne prendre qu'un exemple que peut-être Francesco TESTA pourra venir conforter. Tout élève ayant suivi dernièrement un enseignement de sciences de l'ingénierie et de développement durable a pu étudier le parfait exemple d'aberration écologique que représente la célèbre Prius qui à l'analyse se montre deux fois plus polluante qu'une autre voiture de la même gamme. L'observatoire du nucléaire a d'ailleurs contraint les principaux constructeurs de voitures électriques à retirer de leur publicité les mentions propres et écologiques ; d'autre part il ne vous aura pas échappé que le rechargement des batteries se fait principalement avec de l'électricité nucléaire qui est polluante contrairement à ce que l'on veut faire croire aux gens. Or en quasi-totalité les bornes prévues seront reliées au réseau électrique ordinaire de ERDF, ce qui fait que les voitures électriques seront alimentées à 75% par de l'électricité nucléaire.

Donc on comprend bien qu'en bout de chaîne globalement ce n'est pas bon pour l'environnement. Lorsqu'on relocalise le débat on s'aperçoit que la distance quotidienne des résidents extérieurs travaillant sur Cahors est inférieure à ce que permet d'autonomie des véhicules électriques actuels. Une installation de rechargement localisé, voire intra muros présenterait donc pour eux peu d'intérêt par rapport à la recharge à domicile. Dans un département rural comme le Lot une voiture à motorisation classique restera globalement plus écologique c'est comme ça pour le moment qu'une voiture neuve électrique tant qu'elle ne rentre pas en ville. En plus de la charge financière qu'elle présente la voiture électrique actuelle ne correspond donc nullement aux besoins des Cadurciens et des Lotois même s'ils

sont soucieux d'écologie et ce ne sont sans doute pas quelques bornes de plus qui vont inverser la tendance.

Le deuxième argument de la FDEL était de maîtriser l'impact des bornes de recharge sur le réseau public de distribution. Bon, d'abord il faut remarquer que les technologies évoluent extrêmement rapidement et qu'il est fort probable que ces bornes de rechargement qui vont être installées seront rapidement obsolètes. D'autre part, seules les bornes de rechargement ultra rapides présentent un intérêt pour les propriétaires de voiture électrique. Or, d'ailleurs ça était démontré dans un documentaire de France 5 il n'y a pas très longtemps, le réseau ERDF n'est pas dimensionné pour en supporter beaucoup. Donc, on va certainement assister à l'installation de nombreuses et coûteuses bornes de rechargement lent au risque qu'elles restent inutilisées. A titre d'information c'est le petit point technique de mon exposé, si une recharge sur une prise normale nécessite un appel de puissance équivalent à celui d'un chauffe-eau, une recharge accélérée nécessite un appel équivalent à celui d'un immeuble et une recharge rapide à celui d'un quartier, or nous ne savons pas ici quelles bornes seront recommandées par la FDEL.

Les deux derniers points qui sont de contribuer à l'attractivité économique et de garantir le maillage homogène des bornes : sur ces deux points que peut-on dire ? On ne peut certes dire aux gens vous avez acheté une voiture électrique tant pis pour vous débouillez vous. Cependant des expérimentations pilotes ont fait émerger des solutions notamment les stations de recharge solaire, elles permettent de réduire l'impact sur l'environnement et de soutenir le développement durable. Par défaut s'il en faut en terme d'usage, de gain environnemental elles seraient bien profitables à notre territoire.

Enfin et c'est un élément important si les investissements en faveur de la voiture électrique à nous à Cahors L'humain d'abord nous paraissent injustifiés, ils le sont aussi sur le plan social vu que la quasi-totalité des acheteurs de voitures électriques sont des ménages aisés, donc qu'il s'agisse de bonus prétendus écologiques ou de lourdes dépenses des collectivités locales pour installer des bornes de rechargement l'argent de tous va être dépensé au profit d'une minorité. C'est d'autant plus injustifiable que cette situation ne va pas changer puisque toutes les études et les prévisions montrent que les voitures électriques pourraient représenter au mieux que 3% des ventes en 2020 et de fait ne pas constituer plus d'1% du parc automobile Français. Ceci ajouté à cela pour nous ne constitue pas un enjeu majeur pour l'attractivité de notre territoire. Alors je vais vous dire au bout du bout ce que ACHD pense de la voiture électrique et de toute l'infrastructure de charges qui en découle : peut-être les élus du groupe écologie Les verts seront d'accord avec nous sur ce point ; la loi dite de transition énergétique prévoit l'installation de 7 millions de bornes d'ici 2030, cela coûtera environ 100 milliard d'Euros, le groupe BOLLORÉ et EDF ont manifesté leur intérêt bien entendu pour devenir opérateurs de bornes de recharge. On comprend qu'il y a là de gros enjeux financiers mais que les bénéficiaires ne seront donc pas ceux que l'on pense. La voiture électrique c'est un pion avancé de l'industrie atomique, il n'y a rien d'étonnant à ce que EDF et AREVA soutiennent activement son développement, elle est co-responsable de toutes les pollutions de l'industrie atomique en particulier autour des mines d'uranium, des centrales nucléaires, des sites de déchets radioactifs et aussi de déstabilisation géopolitique dans le monde. Pour toutes ces raisons nous ne souhaitons pas favoriser son développement contrairement à ce qu'implique l'adoption de cette modification de statuts de la FDEL. Bon enfin, thermique ou électrique la voiture pollue toujours, il faut le dire, sinon il n'y a plus de raison de faire attention. Cela ne signifie pas bien entendu qu'il ne faut plus se déplacer, mais seulement qu'on ne doit pas prétendre faire un acte écologique alors que l'on pollue.

**Daniel COUPY :**

Juste un petit mot, je laisserai Francesco détailler tout à l'heure, mais moi je me posais la question : que vient faire la PRIUS la dedans ? Moi je n'ai pas une PRIUS, j'ai l'équivalent d'une PRIUS, une voiture un peu plus récente. Je vous avoue je ne vais pas à Golfech pour recharger ma batterie.

Ma batterie se recharge lorsque je freine et le frein moteur tout simplement recharge la batterie. J'ai fait le tour de la voiture je n'ai pas vu de prise et pourtant elle est hybride, elle est électrique. Alors je pense que c'est trop facile de tout vouloir mélanger, les hybrides, les électriques mais enfin Francesco vous expliquera la suite.

#### **Francesco TESTA :**

Je vais exposer un petit peu mon point de vue. Je n'ai pas un compagnon spécialiste ni une compagne spécialiste de tous ces aspects techniques mais je vais vous donner mon point de vue. Le Lycée Monnerville est certainement un des premiers Lycée de l'Académie à avoir acheté un véhicule électrique. Juste par rapport à ce qu'a dit Isabelle et c'est vrai toute une partie des éléments qu'elle a donné sur le fait que construire un véhicule électrique comme construire tout un tas de trucs ça pollue, effectivement ça pollue. Là-dessus on ne va pas tergiverser, effectivement il doit y avoir des situations plus idéales que la voiture électrique. Ceci étant je voudrais préciser que autant la diffusion auprès des particuliers peut sembler à mon avis incohérente surtout si on parle d'écologie, en revanche pour les collectivités pour les établissements publics qui se déplacent quotidiennement en ville le fait d'utiliser ce genre de véhicules fait baisser le CO2, d'accord ? C'est pour ça que pour nos déplacements quotidiens que nous faisons au niveau du Lycée Monnerville, le véhicule est adapté parfaitement à ça c'est-à-dire les déplacements en ville évidemment quand on va un peu plus loin on utilise d'autres véhicules. Ceci étant on va assez loin quand même dans le Département, je voulais préciser ça. Je pense que si ce n'est pas l'idéal et ce n'est pas l'idéal et qu'effectivement dès qu'il y a une activité humaine il y a de la pollution, il n'empêche qu'on a des centres villes qui sont saturés de CO2 et que ça peut être une des solutions ceci étant. En dernier point et je reviens à la discussion qu'on avait eu sur l'appel d'offres sur l'électricité, si on veut être vertueux effectivement il faut que l'approvisionnement électrique ne soit pas uniquement l'approvisionnement d'EDF nucléaire. C'est un point fondamental, si on a une production électrique qui est faite avec du renouvelable et bien on sent qu'un véhicule électrique apporte un plus.

#### **Michel SIMON :**

Tout en rappelant d'abord que je ne pourrai pas prendre part au vote compte tenu de mon rôle à la Fédération Départementale des Energies et qui plus est sur ce dossier je suis désolé j'ai porté aussi ce dossier. Je ne vais pas rentrer non plus dans le débat trop technique soulevé par Me EYMES, là-dessus juste quelques éléments liés un peu à l'économie du projet de manière générale.

Le Département du Lot au travers de la FDEL en proposant ce processus n'est pas le pilote en la matière, beaucoup de départements se sont déjà engagés dans ce processus avec des actions diverses et variées au niveau des fédérations départementales mais également au niveau d'autres opérateurs. Les autoroutes également se sont lancées dans un programme important de liaison et d'équipement de leurs arrêts en bornes. Je voudrais revenir sur l'élément économique de la chose qui n'est pas l'élément peut-être isolé, il faut regarder aussi l'impact environnemental, j'apprécie les précisions apportées par Francesco sur l'aspect effet de serre au niveau urbain mais sur l'aspect économique si vraiment il y avait un enjeu de 100 milliards d'Euros sur ce marché là Madame EYMES quelle chance pour Cahors, quand on sait que le groupe Cahors est le leader national de la fourniture de ces bornes accélérées et justement entre le choix des bornes lentes qui ne peuvent être envisagées que chez le particulier, nous on ne peut pas envisager ça sur un espace public : 8 à 10 h de recharge c'est chez un particulier la nuit pendant que tout le monde dort où l'on recharge avec le tarif de nuit. Les bornes rapides sont vous l'avez dit extrêmement gourmandes et on ne pourra pas

non plus les installer partout, ce n'est pas un produit que l'on va mettre à chaque coin de rue, c'est un produit qu'il va falloir distiller un petit peu sur le territoire. Mais il va falloir également apporter ce service.

J'en reviens donc au groupe Cahors qui a été justement à la pointe technologique, qui a mis en place le processus de bornes accélérées justement pour éviter des recharges et des piquages trop importants sur le réseau ; il faut saluer quand même au-delà de l'exploit technologique que développe le groupe Cahors le marché potentiel que ça représente pour notre territoire et pour cette entreprise qui est le fleuron quand même de Cahors et de notre territoire. Je voulais rester rien que sur cet aspect là tout en rappelant que si l'ADEME dit que la Prius n'est pas bonne pour la santé ou pour l'écologie, je rappelle que c'est L'ADEME qui gère les crédits et à ce titre là je voulais quand même vous annoncer une bonne nouvelle : c'est que le territoire de la FDEL soutenu par le territoire énergies positives pour lequel nous avons été labellisé au niveau national a obtenu l'accord de l'ADEME pour son financement principal à hauteur de plus de 30% pour cet investissement.

**Isabelle EYMES :**

Pour répondre à Daniel COUPY c'est sur la fabrication encore une fois que tout est plus polluant et ensuite l'environnement crée aussi des emplois. Et je remercie pour son soutien quand même poussif mais pour son soutien quand même Francesco TESTA sur ce débat.

M. SIMON ne participe pas au vote.

Mme EYMES vote contre.

Adopté à la majorité.

**DRH**

**20. Tableau des emplois : avancements de grade 2015**

**Vincent BOUILLAGUET :**

Il s'agit de quelques délibérations relatives au personnel. Celle-ci concerne la nomination des agents dans de nouveaux grades. Il s'agit uniquement d'avancements et non pas de réussites à des concours, mais lorsqu'il y a avancements de grade il faut les création d'emplois correspondantes, ici il y a cinq emplois qui sont à créer mais uniquement pour les avancements à l'ancienneté je le rappelle, on ne crée que les postes dont on a besoin, c'est-à-dire que l'on peut jouer sur tous les postes, sur les départs naturels, les départs en retraite etc. Et une fois qu'on a fait avec ces départs et ces arrivées naturelles s'il nous manque des postes pour faire bénéficier les agents de leur nouveau grade on en crée mais c'est à iso budgétairement parlant.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée,

Vu l'avis de la commission « finances – administration générale – ressources humaines »

- d'approuver les créations d'emplois d'avancement suivantes :

- 2 emplois d'Animateur principal 2<sup>ème</sup> cl (cat. B),
- 1 emploi d' Adjoint d'Animation Principal de 2<sup>ème</sup> cl (cat. C),
- 1 emploi d' Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> cl (cat. C),
- 1 emploi d Adjoint Technique principal de 2<sup>ème</sup> cl (cat .C),

- de dire que les crédits nécessaires à la création de ces emplois sont inscrits au budget 2015 de la ville et ses budgets annexes.

Adopté à l'unanimité.

## **21. Création d'un poste dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir : Jeunesse/Les Docks**

**Vincent BOUILLAGUET :**

Le dispositif « emplois d'avenir » est entré en vigueur en 2012. Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé à durée déterminée de 36 mois maximum.

S'agissant de l'aide de l'Etat, l'aide à l'insertion professionnelle est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonérations de charges patronales de sécurité sociale.

Le recrutement doit avoir lieu dans des activités ayant soit une utilité sociale ou environnementale, soit un fort potentiel de création d'emplois.

Au titre de la politique en direction de la jeunesse développée aux Docks et plus précisément dans le cadre de l'activité du « skate park », il est proposé de renforcer la médiation entre les utilisateurs de cet équipement et le service Jeunesse qui le gère par le recrutement d'un médiateur dans le cadre d'un emploi avenir.

Il sera l'interlocuteur privilégié des utilisateurs (enfants, adolescents, jeunes adultes mais aussi des parents ou autres accompagnateurs).

La personne recrutée au titre de ce contrat exercerait les missions suivantes :

- Accueil physique du public sur le skate park
- Prévention portant sur les règles d'utilisation de l'équipement, le respect du règlement intérieur, les risques...
- Régulation des comportements et mauvaises pratiques
- Information concernant la vie du site en lien avec les animations proposées par le service Jeunesse (initiations, stages, sorties...)

Ses missions et principales tâches seront précisées dans le contrat et la fiche de poste.

La durée hebdomadaire afférente à cet emploi est de 35 heures par semaine, la durée maximale du contrat est de 36 mois, sachant que le contractuel peut y mettre fin à tout moment et l'employeur au terme de chaque période annuelle et la rémunération égale au SMIC.

La démarche se traduit par un engagement à former le jeune en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec la Mission Locale de Cahors chargée du dispositif pour le département du Lot et ainsi lui faire acquérir une qualification.

Un tuteur identifié sera désigné au sein du personnel pour accompagner ce jeune au quotidien et lui transmettre son savoir.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « finances – administration générale – ressources humaines »

Vu l'avis de la commission « action sociale – solidarité – petite enfance – jeunesse – vie scolaire »,

- de créer un poste de médiateur dans le cadre du dispositif des emplois avenir, sous la forme d'un contrat de 36 mois, d'une durée hebdomadaire de 35 H, rémunéré sur la base du SMIC,

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec la Mission Locale du Lot ainsi que le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2015

**Roland HUREAUX :**

Quand le candidat François Hollande a promis de créer des milliers d'emplois d'avenir je me suis demandé ce qu'étaient ces emplois d'avenir. Alors j'ai un commencement de réponse aujourd'hui puisque je vois un emploi d'avenir de médiateur de skate-park, c'est très intéressant alors je suppose que bien entendu aujourd'hui il y en a un et puis peut-être dans quelques années je ne parle pas spécialement à Cahors il y aura un petit peu partout en France des médiateurs de skate-park. J'espère tout de même qu'on va lui donner une formation pour faire autre chose que cet emploi dit d'avenir. J'en profite pour vous dire que parmi les conditions il faudra que ce brave garçon, à qui on ne va pas évidemment faire des misères en contrariant votre proposition, devra avoir une bonne connaissance de la culture street qui caractérise les utilisateurs du skate park ainsi que du site des Docks et de ses fonctionnements. Puisque vous adhérez à des associations de Maires je ne crois pas que vous soyez membre de l'association des Maires Francophones, d'ailleurs ce serait très bien que vous le soyez, mais avec des délibérations comme ça je ne suis pas sûr que vous seriez admis.

**Bernard DELPECH :**

Puisque ça reste dans ma délégation Monsieur Le Maire, mes chers collègues, écoutez je vous invite comme l'avait fait Vincent BOUILLAGUET à la veille de l'été dernier justement de venir à Cahors Plage, mais aussi de venir aux Docks en équipement aussi également, je crois que quand on connaît un peu le skate-park il y a des multi usages avec skate, roller, vélos. Il y a de plus en plus de public et on a besoin effectivement d'un médiateur pour réguler parce qu'il y a aussi les parents, des enfants les plus jeunes et c'est vrai que c'est une réelle mission qui existe, c'est une vraie nécessité. Aussi également on a, je voulais quand même un peu nuancer, il y a deux équivalents temps plein pour l'instant simplement avec une personne qui s'occupe de l'atelier Graf et un chef de service. Cela nous permettrait aussi également d'étendre quand même la grille d'ouverture du skate park puisque le nôtre est totalement saturée et puis, cela nous permettra de faire participer dès la rentrée prochaine le service jeunesse aux rythmes scolaires et faire des économies aussi pour la Ville. Donc il n'y a pas de multiplication et je trouve que le contrat d'avenir, bien sûr vous l'avez présenté de façon assez humoristique, mais sinon il n'y a pas de multiplication de contrat avenir et pour terminer c'est aussi une mise à l'étrier pour certains de ces jeunes et c'est le rôle du service jeunesse aussi de jouer et de remplir ce rôle là.

Adopté à l'unanimité.

**22. Tableau des emplois – nomination suite à concours**

**Vincent BOUILLAGUET :**

Oui, là il ne s'agit pas d'avancement mais de nomination suite à un concours. C'est un agent de la collectivité qui était déjà titulaire aux espaces verts qui est inscrit sur la liste d'aptitude suite à sa réussite au concours d'Agent de Maîtrise.

Afin de pouvoir le nommer, il convient de créer l'emploi correspondant. Il s'agit du passage d'adjoint technique en agent de maîtrise.

Il n'y a pas d'augmentation de rémunération dans l'immédiat. Par contre ça ouvre des perspectives d'un meilleur déroulement de carrière et d'une possibilité d'encadrer également.

Ces nominations sont toujours soumises à l'avis du N+1, son chef de service, mais également du Conseil municipal, et parfois lorsque le concours est bien plus élevé ou qu'il n'y a pas possibilité de promotion en interne, le lauréat est obligé d'aller chercher un poste en externe, ailleurs, par voie de mutation. Ce n'est pas le cas ici présent pour lequel on vous demande d'approuver cette création d'emploi.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « finances – administration générale – ressources humaines »

- d'approuver la création d'un emploi d'Agent de Maîtrise à temps complet,
- de dire que les crédits nécessaires à la création de cet emploi sont inscrits au budget 2015 de la ville.

Adopté à l'unanimité.

### **23. Modifications du régime des astreintes de la filière technique**

**Vincent BOUILLAGUET :**

C'est la filière technique et uniquement la filière technique.

Par délibération en date du 14 décembre 2005, après consultation du Comité Technique Paritaire le 7 décembre 2005, la Collectivité avait approuvé les modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale mises en place par le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005. C'est très ancien, en fait c'est une transposition de la réglementation de l'ancienne DDE.

L'indemnisation des astreintes de la filière technique était déterminée par les règles et les conditions prévues par les décrets du 15 avril et du 18 juin 2003 applicables aux agents du Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

Ce ministère ayant été réorganisé, et le renvoi du texte relatif à la fonction publique territoriale à un décret et un arrêté désormais abrogés, il semble cohérent d'appliquer dès à présent le nouveau régime des ministères du développement durable et du logement mis en place par le décret 2015-415 et l'arrêté du 14 avril 2015.

Ce nouveau dispositif se distingue par :

- la revalorisation de l'indemnité d'astreinte (hors astreinte de sécurité)
- de la différenciation de l'astreinte d'exploitation et l'astreinte de sécurité qui ne faisaient qu'une auparavant, de la filière technique jusqu'alors rémunérées au même taux,
- de la création d'une indemnité d'intervention pendant les périodes d'astreinte pour les agents qui ne sont pas éligibles aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « finances – administration générale – ressources humaines »

Vu l'avis de la commission « technique – développement durable »

- d'approuver les tableaux joints en annexe relatifs (eau assainissement, stationnement, bâtiments et éclairage public) aux nouveaux taux de références des astreintes, interventions et permanences de la filière technique,
- de dire que l'évolution de ces montants suivra les textes en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

## **EAU**

### **24. Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement**

#### **Henri COLIN :**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité de chacun des services d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement Collectif aux collectivités gestionnaires.

Ces rapports doivent être présentés, après avis de la Commission Consultative des Services publics Locaux, à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné (ceci a d'ailleurs été fait récemment) et faire l'objet d'une délibération.

Les dispositions des articles D. 2224-1 à D. 2224-5 s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

J'ai l'honneur de vous soumettre les rapports annuels 2014 sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement concernant notre commune dans lesquels figurent les principaux indicateurs techniques et financiers de ces services.

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services publics Locaux

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu l'avis de la commission « technique – développement durable »

- d'approuver les rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement qui seront mis à disposition du public et transmis à Mme la Préfète du Lot.

#### **Yannick LE QUENTREC :**

Pour ce qui nous concerne moi je m'abstiendrai sur ces rapports compte tenu des remarques critiques que j'ai pu exprimer lors des votes du tarif de l'eau et de l'assainissement.

#### **Daniel COUPY :**

J'ai lu avec attention ce rapport, il y a deux choses très intéressantes même beaucoup d'autres. Un point positif c'est l'amélioration du rendement du réseau, on est arrivé à 72% on a gagné 4 points, 4 points en une année c'est énorme. Ça c'est le travail des fontainiers pour réduire les fuites, c'est très très intéressant comme indicateur, il y en a également un autre indicateur intéressant, c'est l'indice linéaire des fuites : c'est-à-dire le nombre de m<sup>3</sup> par kilomètre et par jour en fuites qui a été économisé et là on a baissé donc le nombre de m<sup>3</sup> perdus, ça c'est une excellente chose.

Par contre, quelque chose de plus inquiétant, j'ai lu le taux d'impayés, alors je ne prends que l'eau : on arrive à 3,08% ce qui représente, je l'ai ramené aux recettes globales de l'année,



un peu plus de 70 000 €. Or, on a augmenté le prix de l'eau de 2,8% ce qui représente à peu près un supplément de recettes de 47 000 €. Alors quand j'ai appris comme vous tous que le conseil constitutionnel avait donc décidé d'interdire les coupures d'eau, je crains qu'à l'avenir on ait de plus en plus d'impayés, les gens sachant qu'ils continueront à avoir de l'eau et ces 3,8% risquent d'augmenter et il ne faut pas s'étonner qu'un jour il faudra peut-être revoir encore à la hausse le prix de l'eau pour faire face à toutes ces dépenses que je ne conteste pas mais enfin il y a une explication à toutes les hausses.

**Mme LE QUENTREC s'abstient.**

Adopté à la majorité.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.**

**Les délibérations du Conseil municipal et les documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au Secrétariat général de la Mairie.**

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thibaut ROUET', written over a horizontal line.

**Thibaut ROUET**